

Démarche : CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

Organisme : Service des expertises

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Cette démarche en ligne est uniquement adressée aux candidats situés dans le ressort de la cour d'appel de Nouméa pour la période prorogée du 1er mars 2026 au 14 mars 2026 inclus.

Madame, Monsieur,

Votre attention est attirée sur le fait que l'expert judiciaire, en tant que tel, n'exerce en aucune manière une profession.

En demandant à être inscrit sur la liste de la cour d'appel, vous acceptez seulement de consacrer une partie de votre temps au service de la justice et de lui apporter votre concours, vos connaissances techniques, votre expérience professionnelle en exécutant une mission qui peut vous être confiée par une juridiction.

C'est en fonction des besoins exprimés par les juridictions du ressort que l'assemblée générale de la cour apprécie les mérites des candidatures, en veillant à ne retenir que celles déposées par d'excellents professionnels présentant, par ailleurs, des garanties de moralité, d'impartialité, d'indépendance et de disponibilité.

Les demandes d'inscription initiale sur la liste dressée par la cour d'appel pour une durée de trois ans sont envoyées avant le 1er mars au procureur de la République près le tribunal judiciaire dans le ressort duquel le candidat exerce son activité professionnelle ou possède sa résidence ou, pour les demandes d'inscription dans la rubrique traduction, au procureur de la République près le Tribunal judiciaire de la ville où siège la cour d'appel auprès de laquelle vous souhaitez être inscrit.

Textes applicables :

Les textes législatif et réglementaire qui déterminent les conditions d'inscription sur la liste des experts et le statut de ces derniers.

Vous ne devez remplir qu'un seul formulaire de candidature en ligne même si vous postulez dans plusieurs spécialités.

Les dossiers qui ne viseront pas une des spécialités de la nomenclature ne seront pas instruits et ne seront pas soumis à l'appréciation de l'assemblée générale de la cour d'appel (quel qu'en soit le motif, <u>aucune dérogation ne pourra être accordée)</u>.

Les candidats sont informés que la procédure d'inscription implique pour eux la consultation régulière de la plateforme pour la connaissance du suivi de leur dossier et des décisions rendues ainsi que leur acceptation de l'utilisation de leur adresse mail pour laquelle ils s'engagent à transmettre toute modification.

Vous devez sélectionner le tribunal judiciaire compétent auprès duquel votre candidature doit être déposée

Pour vous aider, vous pouvez vous rendre au lien suivant : <https://www.justice.gouv.fr/annuaire/juridictions-judiciaires/tribunaux-judiciaires>.

Les demandes d'inscription initiale sur la liste dressée par la cour d'appel pour une durée de trois ans sont envoyées avant le 1er mars au procureur de la République près le tribunal judiciaire dans le ressort duquel le candidat exerce son activité professionnelle ou possède sa résidence ou, pour les demandes d'inscription dans la rubrique traduction, au procureur de la République près le tribunal judiciaire qui est le siège de la cour d'appel.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Tribunal de Première Instance de Nouméa

☐ Tribunal de Première Instance de Mata-Utu

1ère demande

S'agit-il de votre première demande ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Préciser les années des précédentes demandes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Joindre la copie de la dernière décision de rejet de la candidature

Identité du candidat

Candidatez-vous en qualité de personne physique ou personne morale ?

Pour les personnes morales, toute personne détenant une fraction égale ou supérieure à 10 % du capital d'une société devra obligatoirement remplir les rubriques : identité et adresses

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Personne physique

☐ Personne morale

Personne physique

Attention

Une personne physique ne peut être inscrite ou réinscrite sur une liste d'experts que si elle réunit les conditions visées à l'article 2 du décret N° 2004-1463 du 23 décembre 2004.

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Merci de joindre une photo d'identité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Merci de joindre un curriculum vitae (CV)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Merci de joindre une lettre de motivation signée

Nom de naissance

Prénom

Nom d'usage

Nom sous lequel vous souhaitez figurer dans l'annuaire :

Date de naissance (JJ/MM/AAAA)

Attention, l'article 2 du décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires, modifié par le décret n° 2023-468 du 16 juin 2023 relatif à l'expertise devant les juridictions administratives et judiciaires a fixé la limite d'âge à 72 ans

Etes-vous né(e) en France ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Lieu de naissance

Lieu de naissance

Département

Pays

Nationalité

Pièces justifiant de votre nationalité

Joindre copie de la carte nationale d'identité ou du passeport et, le cas échéant, du titre de séjour.

Profession

Situation familiale

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Marié(e)

☐ Pacsé(e)

☐ Concubinage

☐ Divorcé(e)

☐ Séparé(e)

☐ Célibataire

☐ Veuf(ve)

Nom de famille du conjoint

Nom de famille du conjoint

Nom de famille du conjoint

Profession du conjoint

Profession du conjoint

Profession du conjoint

Personne morale

Nom / dénomination sociale

Nom du représentant légal

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Merci de joindre le curriculum vitae (CV) du représentant légal

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Lettre de candidature motivée et signée du représentant légal

Disposez-vous déjà d'un SIRET ?

Le SIRET n'est pas obligatoire au stade de l'inscription. Il faudra toutefois en avoir un dès votre première mission

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Numéro d'immatriculation (SIRET)

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Numéro d'immatriculation (SIRET)

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Numéro d'immatriculation RCS

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Certificat d'immatriculation de moins de 3 mois (exemple : KBIS)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Merci de produire les statuts de la personne morale

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justifiez que l'activité n'est pas incompatible avec l'indépendance nécessaire à l'exercice de missions judiciaires d'expertise

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justifiez que la société a son siège social, une succursale ou un établissement technique en rapport avec sa spécialité, dans le ressort de la cour d'appel

Adresses du candidat

Lieu d'exercice

Lieu d'exercice de l'activité professionnelle principale

(IMPORTANT, car c'est uniquement l'adresse professionnelle qui figurera ensuite dans l'annuaire)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Si vous n'avez plus d'activité professionnelle, joindre un justificatif de domicile ;

Adresse postale

Numéro de téléphone

Numéro de portable

Adresse électronique

Domicile personnel (du représentant légal pour les personnes morales)

Adresse postale

Numéro de téléphone

Rubriques et spécialités

cf. la nomenclature

Mentionnez toujours le code informatique et l'intitulé de la rubrique et de la spécialité demandée

EXEMPLE : dans la branche : D-ECONOMIE – FINANCES – CALCULS PREJUDICIELS

Rubrique : D.6 (code informatique) =FISCALITÉ

Spécialités :D.6.1 =fiscalité personnelle (intitulé)

D.6.2 =fiscalité d'entreprise

ATTENTION : cette action peut prendre quelques minutes

Choisissez la ou les rubriques et/ou spécialités

Branches

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ A. Agriculture – Agro-alimentaire – Animaux – Forêts

☐ B. Arts – Culture – Communication – Médias

☐ C. Bâtiment – Travaux publics – Gestion immobilière

☐ D. Economie – Finances – Calculs préjudiciels

☐ E. Industrie

☐ F. Santé

☐ G. Criminalistique – Sciences criminelles – Médico-légales

☐ H. Interprétariat – Traduction

☐ I. Environnement

Rubriques (A)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

- ☐ A.1. Agriculture.
- ☐ A.2. Agro-alimentaire.
- ☐ A.3. Aménagements et équipements de l'espace rural.
- ☐ A.4. Animaux autres que d'élevage.
- ☐ A.5. Aquaculture.
- ☐ A.6. Biotechnologies.
- ☐ A.7. Elevage.
- ☐ A.8. Horticulture.
- ☐ A.9. Risques climatiques et météorologiques.
- ☐ A.10. Nuisances – Pollutions agricoles et dépollutions.
- ☐ A.11. Pêche – Chasse – Faune sauvage vertébrée et invertébrée.
- ☐ A.12. Sylviculture.
- ☐ A.13. Viticulture et œnologie.
- ☐ A.14. Santé vétérinaire.

Rubriques (B)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ B.1. Ecritures.
- ☐ B.2. Généalogie successorale.
- ☐ B.3. Objets d'art et de collection.
- ☐ B.4. Productions culturelles et de communication.
- ☐ B.5 Propriété littéraire et artistique.
- ☐ B.6 Sport.

Rubriques (C)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ C.1. Acoustique, bruits, vibrations.
- ☐ C.2. Constructions générales tous corps d'état.
- ☐ C.3. Structures.
- ☐ C.4. Génie-civil – Travaux publics.
- ☐ C.5. Sols.
- ☐ C.6. Couverture – Etanchéité y compris accessoires, équipements rapportés, isolation.
- ☐ C.7. Menuiseries, verre dans le bâtiment.
- ☐ C.8. Revêtements et finitions extérieurs.
- ☐ C.9. Revêtements et finitions intérieurs.

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

- ☐ C.10. Plomberie – Sanitaire.
- ☐ C.11. Polluants du bâtiment.
- ☐ C.12. Electricité.
- ☐ C.13. Thermique – Chauffage – Climatisation – Froid – Isolation.
- ☐ C.14. Ascenseurs et matériels mécaniques et de chantier.
- ☐ C.15. Réseaux publics et privés.
- ☐ C.16. Topométrie.
- ☐ C.17. Incendie, explosion.
- ☐ C.18. Estimations immobilières.
- ☐ C.19. Gestion d'immeuble et de copropriété.

Rubriques (D)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ D.1. Comptabilité.
- ☐ D.2. Evaluation d'entreprise et des droits sociaux.
- ☐ D.3. Finances.
- ☐ D.4. Gestion d'entreprise.
- ☐ D.5. Gestion sociale et conflits sociaux : éléments de rémunération, politique salariale, plan de sauvegarde (PSE), comité d'entreprise.
- ☐ D.6. Fiscalité.
- ☐ D.7. Diagnostic d'entreprise.

Rubriques (E)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ E.1. Electronique et informatique.
- ☐ E.2. Energies et utilités.
- ☐ E.3. Démantèlement de sites industriels, déconstruction d'immeubles et de bâtiments, démolition.
- ☐ E.4. Mécanique.
- ☐ E.5. Métallurgie.
- ☐ E.6. Produits industriels.
- ☐ E.7. Transport : équipements de transport, de levage et de manutention.
- ☐ E.8. Transport : exploitation commerciale, atteinte aux marchandises et aux usagers (hors matériel ci-dessus).
- ☐ E.9. Propriété industrielle.
- ☐ E.10. Corrosion.
- ☐ E.11. Gestion de projets industriels.

Rubriques (F)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ F.1. Médecine.

☐ F.2. Psychiatrie

☐ F.3. Chirurgie.

☐ F.4. Imagerie médicale et biophysique.

☐ F.5. Biologie médicale et pharmacie.

☐ F.6. Odontologie.

☐ F.7. Psychologie.

☐ F.8. Sages-femmes et auxiliaires réglementés.

☐ F.9. Experts en matière de sécurité sociale.

☐ F.10. Experts en matière d'interprétation des actes et prestations.

☐ F.11. Sciences de la santé.

☐ F.12. Non professionnels de santé – Bien-être – Confort.

☐ F.13. Santé publique.

Rubriques (G)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ G.1. Anthropologie médico-légale.

☐ G.2. Médecine légale.

☐ G.3. Anatomie et cytologie pathologiques médico-légales.

☐ G.4. Odontologie médico-légale.

☐ G.5. Psychiatrie médico-légale.

☐ G.6. Psychologie légale.

☐ G.7. Toxicologie médico-légale.

☐ G.8. Technique d'identification médico-légale – Biologie moléculaire.

☐ G.9. Identification par empreintes génétiques.

☐ G.10. Pharmacogénétique et toxico-génétique.

☐ G.11. Criminalistique – Scènes de crime.

☐ G.12. Investigations scientifiques et techniques.

☐ G.13. Supports numériques.

☐ G.14. Explosion. (Affaires civiles : voir C.17.2. à C.17.3.)

☐ G.15. Incendie.

☐ G.16. Faux artistiques. (voir B.1., B.3. et B.4.)

☐ G.17. Traces et empreintes.

☐ G.18. Armes – Munitions – Balistique.

Rubriques (H)

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ H.1Interprétariat (oral) par zones linguistiques.

☐ H.2Traduction (écrit).

Rubriques (I)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ I.1Air.

☐ I.2Eau.

☐ I.3Déchets – Economie circulaire.

☐ I.4Protection de la nature, biodiversité, paysage.

☐ I.5Radioactivité.

☐ I.6Risques technologiques.

☐ I.7Sites et sols pollués.

☐ I.8Développement durable, responsabilité sociétale des entreprises.

☐ I.9Ecotechnologies et écoconception, analyse du cycle de vie, écolabel.

☐ I.10Management de l'environnement, audits, qualification.

☐ I.11Territoire, cadre de vie, mobilité, transports.

☐ I.12Gouvernance environnementale, concertation, médiation.

☐ I.13Pollution bactériologique.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ A.1.1. Applications de produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes et supports de culture.

☐ A.1.2. Foncier rural.

☐ A.1.3. Constructions et aménagements ruraux.

☐ A.1.4. Economie et gestion agricoles – Fonds agricoles.

☐ A.1.5. Estimations foncières agricoles.

☐ A.1.6. Hydraulique agricole et rurale.

☐ A.1.7. Matériel et technique agricole.

☐ A.1.8. Productions de grandes cultures et de cultures spécialisées.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ A.11.1. Armement – Accastillage – Matériels et équipements pour la pêche et pour la chasse.

☐ A.11.2. Dégâts de gibier.

☐ A.11.3. Estimations.

☐ A.11.4. Peuplements et équilibres cynégétiques – Estimations.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

☐ A.13.1. Distillation, élaboration des liqueurs et des alcools.

☐ A.13.2. Emballage et conditionnement des vins, des liqueurs et des alcools – Matériel de conditionnement des vins, des liqueurs et des alcools.

☐ A.13.3. Estimation et gestion – Exploitation viticole – Matériels de culture de la vigne – Pépinières et plantations – Produits, traitements et protection de la vigne.

☐ A.13.4. Œnologie – Appellations – Dégustations des vins et des alcools – Vinification et assemblages – Fermentations – Analyse des vins et des alcools – Matériel de vinification, de stockage et de préparation des vins et alcools – Transports des vins et des alcools.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ A.14.1. Biologie, pharmacologie et toxicologie vétérinaires.

☐ A.14.2. Médecine, chirurgie, élevage, bien-être et transport des animaux de compagnie (chiens, chats, NAC (nouveaux animaux de compagnie)).

☐ A.14.3. Médecine, chirurgie, élevage, bien-être et transport des ruminants (bovins, ovins, caprins, camélidés), des équidés (chevaux, poneys, ânes et croisements) et des porcins.

☐ A.14.4. Médecine, chirurgie, élevage, bien-être et transport des volailles, lapins et gibiers d'élevage.

☐ A.14.5. Médecine, chirurgie, élevage, bien-être et transport de la faune sauvage.

☐ A.14.6. Santé publique, qualité et sécurité des aliments.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ B.1.1. Documents et écritures.

☐ B.1.2. Paléographie.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ B.3.1. Armes anciennes.

☐ B.3.2. Bijouterie, joaillerie, horlogerie, orfèvrerie.

☐ B.3.3. Céramiques anciennes et d'art.

☐ B.3.4. Cristallerie.

☐ B.3.5. Ebénisterie – Marqueterie.

☐ B.3.6. Etoffes anciennes et tissages.

☐ B.3.7. Ferronnerie et bronzes.

☐ B.3.8. Gravures et arts graphiques.

☐ B.3.9. Héraldique.

☐ B.3.10. Livres anciens et modernes.

☐ B.3.11. Lutherie et instruments de musique.

☐ B.3.12. Meubles et mobiliers anciens. (Meubles modernes : voir C.7.1.)

☐ B.3.13. Numismatique et médailles.

☐ B.3.14. Philatélie.

☐ B.3.15. Sculptures.

☐ B.3.16. Tableaux.

☐ B.3.17. Tapisseries et tapis.

☐ B.3.18. Vitraux et vitrerie d'art.

☐ B.3.19. Archéologie.

☐ B.3.20. Art d'Asie et d'Extrême Orient, Art africain, Art océanien, Art américain.

☐ B.3.21. Œuvres d'art dématérialisées NFT.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ B.4.1. Cinéma, télévision, vidéo, audiovisuel, tous supports médias et plateformes digitales.

☐ B.4.2. Imprimerie.

☐ B.4.3. Musique.

☐ B.4.4. Photographie analogique et numérique – Datation et certification – Attribution – Reconnaissance faciale.

☐ B.4.5. Presse, édition.

☐ B.4.6. Communication, publicité digitale et médias.

☐ B.4.7. Spectacles vivants.

☐ B.4.8. Relations médias, presse, publics.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ B.5.1. Gestion des droits d'auteur.

☐ B.5.2. Gestion des droits voisins.

☐ B.5.3. Gestion des droits dérivés.

☐ B.5.4. Gestion des droits à l'image.

☐ B.5.5. Gestion des droits de reproduction.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ B.6.1. Activités sportives.

☐ B.6.2. Matériel et installations sportives. (Bâtiments, gymnases, stades couverts: voir C.2.)

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ C.2.1. Architecture – Ingénierie – Maîtrise d'oeuvre.

☐ C.2.2. Architecture d'intérieur – Décoration.

☐ C.2.3. Architecture du paysage – Espaces verts et de loisirs – Aménagements sportifs extérieurs. (Horticulture: voir A.8.)

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

- ☐ C.2.4. Coordination de la sécurité et protection de la santé (CSPS).
- ☐ C.2.5. Economie de la construction, valorisation des travaux et métrés.
- ☐ C.2.6. Monuments historiques et patrimoine bâti.
- ☐ C.2.7. Ordonnancement, pilotage, coordination (OPC).
- ☐ C.2.8. Piscines: gros-oeuvre, étanchéité, bassins préfabriqués, traitement de l'eau, de l'air, équipements.
- ☐ C.2.9. Urbanisme – Aménagement du territoire – Aménagement et mobilier urbain.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ C.3.1. Structures: généralistes.
- ☐ C.3.2. Béton, béton armé, béton précontraint, bétons spéciaux.
- ☐ C.3.3. Charpentes et ossatures bois – Constructions en bois.
- ☐ C.3.4. Constructions métalliques.
- ☐ C.3.5. Etanchéités des parois enterrées, cuvelages.
- ☐ C.3.6. Maçonneries à base de produits industriels ou de matériaux naturels.
- ☐ C.3.7. Structures spéciales, toiles tendues, chapiteaux, structures gonflables, équipements scéniques, structures composites.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ C.4.1. Génie-civil et travaux publics: généralistes.
- ☐ C.4.2. Aménagements portuaires, ouvrages maritimes, travaux sous-marins.
- ☐ C.4.3. Barrages, grands soutènements. (Production d'électricité: voir E.2.1.)
- ☐ C.4.4. Murs de soutènement. (lié avec C.5.1.)
- ☐ C.4.5. Ponts (y compris les abords et fondations).
- ☐ C.4.6. Réseaux de drainage et évacuation des eaux, hydraulique de surface, canaux, retenues.
- ☐ C.4.7. Réservoirs, travaux en lacs et rivières. (Pollutions: voir E.3.)
- ☐ C.4.8. Revêtements de sols extérieurs (pavages, dallages, pierres, panneaux, sols sportifs, plateformes, terrasses et platelages bois...).
- ☐ C.4.9. Terrassements généraux et grands aménagements – Voies ferrées et infrastructures ferroviaires. (Matériel ferroviaire: voir E.7.12.)
- ☐ C.4.10. Voiries, chaussées lourdes et légères.
- ☐ C.4.11. Tunnels: travaux et équipements. (Tunneliers: voir E.7.8. et E.7.9.)

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ C.5.1. Fondations spéciales: pieux et puits, radiers épais, amélioration des sols, massifs de machines.
- ☐ C.5.2. Géotechnique générale, fondations, confortements, stabilisation des terrains et talus.

☐ C.5.3. Hydrogéologie.

☐ C.5.4. Mines et carrières.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ C.6.1. Couverture – Etanchéité: généralistes.

☐ C.6.2. Couvertures métalliques par grands éléments (zinc, acier, cuivre, aluminium, plomb, panneaux composites...).

☐ C.6.3. Couvertures par petits éléments (tuiles, ardoises, bardeaux, shingles...).

☐ C.6.4. Couvertures régionales (chaume, lauzes, tavaillons...).

☐ C.6.5. Etanchéité collée ou coulée, membranes – Toitures paysagères ou aménagées. (Panneaux photovoltaïques et capteurs solaires: voir C.13.1.)

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ C.7.1. Menuiseries intérieures et agencements, meubles modernes.

☐ C.7.2. Menuiseries extérieures: bois – acier – aluminium – PVC – composite – ferronnerie.

☐ C.7.3. Miroiterie, vitrerie, éléments fixes ou mobiles, décoratifs. (Vitreaux: voir B.3.20.)

☐ C.7.4. Murs rideaux et enveloppes vitrées du bâtiment.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ C.8.1. Bardages, vêtements, bois métal et composites.

☐ C.8.2. Enduits, ravalements.

☐ C.8.3. Isolation thermique par l'extérieur (ITE).

☐ C.8.4. Panneaux scellés, collés ou agrafés, marbrerie de façade.

☐ C.8.5. Peintures extérieures, décors. (Revêtements de sol extérieurs: voir C.4.4.)

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ C.9.1. Revêtements et finitions intérieurs: généralistes.

☐ C.9.2. Peintures intérieures, vernis, décors.

☐ C.9.3. Carrelages muraux, marbrerie.

☐ C.9.4. Faux plafonds, plafonds tendus.

☐ C.9.5. Faux planchers tous matériaux.

☐ C.9.6. Parquets.

☐ C.9.7. Plâtrerie, cloisons, doublages, enduits intérieurs.

☐ C.9.8. Revêtements de sol coulés, résine.

☐ C.9.9. Revêtements de sol souples.

☐ C.9.10. Revêtements de sols durs scellés, collés, coulés.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ C.10.1. Plomberie, sanitaire: généralistes.
- ☐ C.10.2. Assainissement autonome. (Stations d'épuration: voir E.3.5.)
- ☐ C.10.3. Distribution de gaz.
- ☐ C.10.4. Plomberie, robinetterie, appareils sanitaires.
- ☐ C.10.5. Récupération des eaux de pluie, stockage et traitement. (pour la partie publique voir C.15.)
- ☐ C.10.6. Réseaux d'eau potable, eaux usées, eaux vannes, eaux pluviales.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ C.11.1. Amiante en bâtiment et industrie ou transports.
- ☐ C.11.2. Parasites du bois.
- ☐ C.11.3. Plomb en bâtiment et industrie ou transports.
- ☐ C.11.4. Autres parasites et polluants (vivants, végétaux, chimiques).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ C.12.1. Antennes et réseaux de données: installations et travaux.
- ☐ C.12.2. Automatismes du bâtiment.
- ☐ C.12.3. Courants forts – courants faibles.
- ☐ C.12.4. Domotique du bâtiment.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ C.13.1. Génie thermique: chauffage toutes énergies, stations et réseaux de chauffage, capteurs solaires – eau chaude sanitaire (ECS) – fours, fumisterie, ventilation, usine et process d'incinération – Thermique industrielle.
- ☐ C.13.2. Génie climatique: pompes à chaleur, climatisation, traitement de l'air, salles blanches, VMC, économies et récupération d'énergie.
- ☐ C.13.3. Génie frigorifique: production et distribution de froid et transport frigorifique.
- ☐ C.13.4. Géothermie et réseaux urbains associés.
- ☐ C.13.5. Isolation thermique des bâtiments et de leurs équipements.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ C.14.1. Ascenseurs et monte-charges, définitifs ou de chantier.
- ☐ C.14.2. Escaliers roulants, tapis roulants, transports de matériaux de chantier (tapis, pompes).
- ☐ C.14.3. Echafaudages. (Grues et engins de chantier: voir E.7.7. et E.7.8.)

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

- ☐ C.15.1. Eau potable et industrielle (incendie, lavage, process...). (Production d'eau: voir E.2.9.)
- ☐ C.15.2. Eaux usées domestiques ou industrielles (assainissement). (Stations de traitement et de dépollutions: voir E.3.)
- ☐ C.15.3. Electricité, téléphone et réseaux de données. (Production d'électricité et sous stations: voir E.2.1.)
- ☐ C.15.4. Gaz et GPL. (Stockage de gaz et sous stations: voir E.2.4.)

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ C.16.1. Contrôles de stabilité.
- ☐ C.16.2. Levés topographiques.
- ☐ C.16.3. Plans d'occupation des sols, PLU, implantations, bornages, division de lots...

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ C.17.1. Prévention, matériel de détection et de lutte contre l'incendie.
- ☐ C.17.2. Incendie.
- ☐ C.17.3. Explosion. (Affaires pénales: voir G.14. et G.15.)

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ C.18.1. Estimations immobilières matérielles: valeurs vénales de murs, terrains non agricoles, indemnité d'expropriation, droits réels immobiliers.
- ☐ C.18.2. Estimations immobilières immatérielles: valeurs locatives, indemnités d'éviction ou d'expropriation, de fonds de commerce et d'entreprises.
- ☐ C.18.3. Droits sociaux à prépondérance immobilière.
- ☐ C.18.4. Préjudices immobiliers.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ C.19.1. Administration d'immeuble et de copropriété, baux d'habitation, commerciaux, professionnels.
- ☐ C.19.2. Répartition des charges – Etats descriptifs de division.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ D.1.1. Comptabilité générale: exploitation de toutes données chiffrées, organisation, systèmes comptables, comptes individuels et consolidés, information financière réglementaire, comptabilité analytique et de gestion.
- ☐ D.1.2. Comptabilité spéciale, banques et assurances.
- ☐ D.1.3. Comptabilité publique, finances publiques.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ D.3.1. Finance d'entreprise.
- ☐ D.3.2. Marchés financiers, produits dérivés et produits structurés.

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

- ☐ D.3.3. Opérations de banque et de financement.
- ☐ D.3.4. Opérations d'assurance, de réassurance et actuariat.
- ☐ D.3.5. Opérations financières internationales.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ D.4.1. Analyse de gestion.
- ☐ D.4.2. Concurrence déloyale, contrefaçon.
- ☐ D.4.3. Distribution commerciale, franchise, exécution des contrats privés.
- ☐ D.4.4. Etudes de marché, opérations marketing.
- ☐ D.4.5. Stratégie et politique générale d'entreprise, gouvernance, responsabilité sociétale des entreprises.
- ☐ D.4.6. Appels d'offres, marchés publics.
- ☐ D.4.7. Concessions, délégations de service public et contrats publics.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ D.6.1. Fiscalité personnelle.
- ☐ D.6.2. Fiscalité d'entreprise.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ D.7.1. Expertises sur la situation des entreprises en difficulté: missions pour le juge d'assistance, d'investigation (art. L. 813-1 du code de commerce) et expertises (art. L. 621-9 du code de commerce).
- ☐ D.7.2. Mandats ad hoc et expertises (art. L. 611-3 du code de commerce).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ E.1.1. Automatismes industriels, automates programmables, électromécanique, systèmes embarqués.
- ☐ E.1.2. Internet, réseaux sociaux et communications électroniques (acquisition des contenus, e-commerce).
- ☐ E.1.3 Ingénierie des systèmes, logiciels et matériels (conception, développement, mise en œuvre, maintenance, résolution des incidents...).
- ☐ E.1.4 Ingénierie des projets informatiques (conception, organisation, relations contractuelles, respect du cahier des charges et de l'expression des besoins...).
- ☐ E.1.5 Ingénierie des télécommunications et des réseaux (infrastructure, mise en œuvre...).
- ☐ E.1.6 Cyber malveillance, sécurité informatique.
- ☐ E.1.7 Objets connectés (Internet des objets ou «IoT»).
- ☐ E.1.8 Robotique, intelligence artificielle.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ E.2.1. Electricité.

☐ E.2.2. Energie solaire.

☐ E.2.3. Nucléaire.

☐ E.2.4. Pétrole, gaz et hydrocarbures.

☐ E.2.5. Utilités (air comprimé, eau, vapeur).

☐ E.2.6. Centrales électriques. (Energie thermique et usines d'incinération: voir C.13.1.)

☐ E.2.7. Energie éolienne.

☐ E.2.8. Production et traitement d'eau potable et industrielle.

☐ E.2.9. Energie géothermie haute température.

☐ E.2.10. Autres énergies renouvelables.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ E.4.1. Mécanique générale (matériaux et structures).

☐ E.4.2. Machines.

☐ E.4.3. Ingénierie mécanique.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ E.5.1. Métallurgie générale.

☐ E.5.2. Assemblage (soudage, brasage...).

☐ E.5.3. Chaudronnerie.

☐ E.5.4. Activités annexes (analyses, essais, contrôles...).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ E.6.1. Chimie.

☐ E.6.2. Elaboration du verre et transformation des produits verriers.

☐ E.6.3. Procédés de fabrication industrielle de produits manufacturés destinés au public.

☐ E.6.4. Textile et habillement – Peaux et fourrures.

☐ E.6.5. Plasturgie et lignes de fabrication de produits en caoutchouc ou en matières plastiques.

☐ E.6.6. Génie chimique et process chimiques industriels.

☐ E.6.7. Lignes de fabrication de produits destinés à l'alimentation et à la santé et leur conditionnement.

☐ E.6.8. Transformation du bois, papier et carton.

☐ E.6.9. Autres lignes de fabrication en série de produits industriels.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ E.7.1. Aéronefs – Drones: conception, maintenance.

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

☐ E.7.2. Opérations aériennes tout type d'exploitation.

☐ E.7.3. Personnel sol et vol: formation, aptitudes médicales.

☐ E.7.4. Aéroports sécurité et sûreté, cybersécurité.

☐ E.7.5. Contrôle aérien d'aérodrome, météorologie.

☐ E.7.6. Sécurité des vols, système qualité, performance humaine.

☐ E.7.7. Appareils hydrauliques de levage et de manutention. (Matériel de chantier: voir C.14.1. et C.14.2.)

☐ E.7.8. Grues, appareils de levage ou de transport à câbles, équipements de transport continu de matériaux.

☐ E.7.9. Automobiles, cycles, motocycles, poids lourds, engins de chantier à motorisation électrique ou hybride.

☐ E.7.10. Automobiles, cycles, motocycles, poids lourds, engins de chantier et agricoles à motorisation thermique.

☐ E.7.11. Accidentologie et reconstitution d'accident routier.

☐ E.7.12. Bateaux fluviaux.

☐ E.7.13. Navigation de plaisance et de course.

☐ E.7.14. Navires de pêche et de commerce.

☐ E.7.15. Navires de plaisance.

☐ E.7.16. Produits verriers pour moyens de transports.

☐ E.7.17. Transport ferroviaire: manœuvre, maintenance, stabilité et arrimage.

☐ E.7.18. Transport ferroviaire: matériels roulants. (Transports frigorifiques: voir C.13.3.)

☐ E.7.19. Transport ferroviaire: voies, appareils de voie et équipements de signalisation et de sécurité au sol.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ E.8.1. Aérien: fret et passagers.

☐ E.8.2. Maritime et fluvial.

☐ E.8.3. Ferroviaire.

☐ E.8.4. Routier.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ E.9.1. Brevets.

☐ E.9.2. Marques.

☐ E.9.3. Modèles – Dessins.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ E.10.1. Revêtements métalliques à base de zinc, aluminium, magnésium.

☐ E.10.2. Corrosion sous revêtements organiques et peintures.

☐ E.10.3. Protection cathodique.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ E.11.1. Activités de conception et de coordination.
- ☐ E.11.2. Analyse de retard et mise en œuvre d'outils de planification.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ F.1.1. Allergologie.
- ☐ F.1.2. Anatomie et cytologie pathologiques.
- ☐ F.1.3. Anesthésiologie et réanimation.
- ☐ F.1.4. Biologie et médecine du développement et de la reproduction.
- ☐ F.1.5. Cancérologie – Médico-chirurgicale et traitements adjuvants.
- ☐ F.1.6. Cardiologie (à visée diagnostique et à visée interventionnelle).
- ☐ F.1.7. Dermatologie – Vénérologie.
- ☐ F.1.8. Endocrinologie et maladies métaboliques.
- ☐ F.1.9. Gastro entérologie et hépatologie (à visée diagnostique et à visée interventionnelle).
- ☐ F.1.10. Génétique clinique.
- ☐ F.1.11. Gynécologie médicale.
- ☐ F.1.12. Oncologie – Hématologie – Transfusion.
- ☐ F.1.13. Maladies infectieuses – Maladies tropicales.
- ☐ F.1.14. Médecine générale – Gériatrie – Soins palliatifs.
- ☐ F.1.15. Médecine interne.
- ☐ F.1.16. Médecine physique et de réadaptation.
- ☐ F.1.17. Médecine et santé au travail.
- ☐ F.1.18. Médecine vasculaire.
- ☐ F.1.19. Néphrologie.
- ☐ F.1.20. Neurologie.
- ☐ F.1.21. Ophtalmologie médicale.
- ☐ F.1.22. Oto-rhino-laryngologie (ORL) médicale.
- ☐ F.1.23. Parasitologie et mycologie.
- ☐ F.1.24. Pédiatrie.
- ☐ F.1.25. Pharmacologie fondamentale – Pharmacologie clinique.
- ☐ F.1.26. Pneumologie.

☐ F.1.27. Rhumatologie.

☐ F.1.28. Médecine d'urgence et de catastrophe.

☐ F.1.29. Médecine manuelle et ostéopathie médicale.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ F.2.1. Psychiatrie d'adultes.

☐ F.2.2. Pédiopsychiatrie.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ F.3.1. Chirurgie de l'appareil digestif.

☐ F.3.2. Chirurgie orale.

☐ F.3.3. Chirurgie pédiatrique.

☐ F.3.4. Chirurgie maxillo-faciale et traumatologie faciale.

☐ F.3.5. Chirurgie orthopédique et traumatologie des membres supérieurs.

☐ F.3.6. Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique.

☐ F.3.7. Chirurgie thoraco-pulmonaire.

☐ F.3.8. Chirurgie cardiaque et vasculaire.

☐ F.3.9. Chirurgie gynécologique et obstétrique.

☐ F.3.10. Neurochirurgie crânio-médullaire.

☐ F.3.11. Chirurgie ophtalmologique.

☐ F.3.12. Chirurgie ORL et chirurgie du cou.

☐ F.3.13. Chirurgie urologique.

☐ F.3.14. Chirurgie orthopédique et traumatologie des membres inférieurs.

☐ F.3.15. Chirurgie orthopédique et traumatologie du rachis.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ F.4.1. Radiologie et imagerie médicale (à visée diagnostique et à visée interventionnelle).

☐ F.4.2. Biophysique – Médecine nucléaire – Radioprotection.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ F.5.1. Alcoolémie.

☐ F.5.2. Bactériologie – Virologie – Hygiène hospitalière.

☐ F.5.3. Biochimie.

☐ F.5.4. Biologie cellulaire et moléculaire.

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

☐ F.5.5. Biostatistiques – Informatique médicale et technologies de communication.

☐ F.5.6. Epidémiologie – Economie de la santé.

☐ F.5.7. Hématologie.

☐ F.5.8. Immunologie.

☐ F.5.9. Nutrition – Prévention.

☐ F.5.10. Pharmacologie et toxicologie.

☐ F.5.11. Pharmacovigilance – Toxicovigilance – Teratovigilance.

☐ F.5.12. Technologies pharmaceutiques – Sciences du médicament.

☐ F.5.13. Vaccinologie.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ F.6.1. Odontologie.

☐ F.6.2. Orthodontie.

☐ F.6.3. Prothésiste dentaire.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ F.7.1. Psychologie de l'adulte.

☐ F.7.2. Psychologie de l'enfant.

☐ F.7.3. Neuropsychologie.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ F.8.1. Sages-femmes.

☐ F.8.2. Audioprothésistes, opticiens lunetiers, prothésistes, orthésistes.

☐ F.8.3. Diététiciens.

☐ F.8.4. Infirmiers et soins infirmiers.

☐ F.8.5. Ingénierie médicale, biomédicale et biomatériaux.

☐ F.8.6. Masseurs kinésithérapeutes.

☐ F.8.7. Orthophonistes, orthoptistes.

☐ F.8.8. Pédicures, podologues.

☐ F.8.9. Psychomotriciens ergothérapeutes.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ F.9.1. Médecins.

☐ F.9.2. Professionnels de santé non médecins.

Spécialité

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ F.10.1. Médecins.

☐ F.10.2. Professionnels de santé non médecins.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ F.11.1. Prévention des risques sanitaires, nucléaires et chimiques.

☐ F.11.2. Recherche médicale et éthique.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ F.12.1. Chiropracteurs.

☐ F.12.2. Ostéopathes non médecins ni auxiliaires médicaux.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ G.1.1. Anthropologie médico-légale lésionnelle.

☐ G.1.2. Anthropologie médico-légale d'identification.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ G.2.1. Autopsie et thanatologie.

☐ G.2.2. Médecine légale du vivant – Victimologie.

☐ G.2.3. Médecine légale du vivant – Dommage corporel et traumatologie séquellaire.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ G.4.1. Odontologie médico-légale d'identification.

☐ G.4.2. Odontologie médico-légale traumatologie – Dommage corporel.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ G.5.1. Psychiatrie médico-légale – Victimologie – Dommage corporel.

☐ G.5.2. Psychiatrie médico-légale – Evaluation des auteurs d'infractions.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ G.6.1. Victimologie. Evaluation des conséquences psychiques et/ou du préjudice psychologique (mission Dintilhac).

☐ G.6.2. Psycho criminologie. Evaluation du risque de récidive et de la dangerosité.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ G.7.1. Alcoolémie.

☐ G.7.2. Identification de produits stupéfiants (produits de saisie).

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

☐ G.7.3. Identification de produits dopants et de conduite dopante.

☐ G.7.4. Toxicologie dans le cadre de la sécurité routière (alcoolémie, stupéfiants, psychotropes).

☐ G.7.5. Toxicologie médico-légale (post mortem et chez le vivant).

☐ G.7.6. Toxicologie phanères (matrices kératinisées).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ G.12.1. Analyses physico-chimiques.

☐ G.12.2. Biologie d'identification.

☐ G.12.3. Documents et écritures. (voir B.1.)

☐ G.12.4. Faune et flore forensique (entomologie forensique, identification des diatomées et des invertébrés aquatiques, palynologie).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ G.13.1. Données numériques.

☐ G.13.2. Enregistrements sonores.

☐ G.13.3. Enregistrements vidéos.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ G.17.1. Traces papillaires.

☐ G.17.2. Traces de semelles.

☐ G.17.3. Traces manufacturées.

☐ G.17.4. Traces de transferts.

☐ G.17.5. Morpho-analyse de traces de sang.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ G.18.1. Balistique.

☐ G.18.2. Chimie des résidus de tir.

☐ G.18.3. Explosifs.

☐ G.18.4. Munitions.

☐ G.18.5. Technique des armes. (Armes anciennes: voir B.3.2.)

Spécialité H1

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ H.1.1. Langues africaines.

☐ H.1.2. Langues anglaises – anglo-saxonnes – celtes.

☐ H.1.3. Langues arabes et judéo-araméennes.

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

- ☐ H.1.4. Langues asiatiques.
- ☐ H.1.5. Langue française, langues régionales et dialectes.
- ☐ H.1.6. Langues germaniques et scandinaves.
- ☐ H.1.7. Langues indiennes.
- ☐ H.1.8. Langues romanes: espagnol, italien, portugais, autres langues romanes – Langues balkaniques.
- ☐ H.1.9. Langues slaves, baltes, finno-ougriennes et caucasiennes.
- ☐ H.1.10. Langue des signes et langage parlé (mal entendants).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ H.1.1.1. Adja (Bénin, Togo).
- ☐ H.1.1.2. Bambara (Burkina-Faso, Guinée, Mali, Sénégal).
- ☐ H.1.1.3. Bassari (Guinée, Sénégal).
- ☐ H.1.1.4. Berbère.
- ☐ H.1.1.5. Comorien.
- ☐ H.1.1.6. Diola-kasa (Guinée, Sénégal).
- ☐ H.1.1.7. Fon (Bénin, Nigéria, Togo).
- ☐ H.1.1.8. Gungbe (Bénin, Nigéria).
- ☐ H.1.1.9. Haoussa (Cameroun, Gabon, Ghana, Niger, Nigéria, Soudan, Togo).
- ☐ H.1.1.10. Igbo (Nigéria).
- ☐ H.1.1.11. Kabyle.
- ☐ H.1.1.12. Kinyarwanda (Ouganda, Rwanda, Tanzanie).
- ☐ H.1.1.13. Kirundi (Burundi, République démocratique du Congo, Rwanda, Tanzanie).
- ☐ H.1.1.14. Malgache.
- ☐ H.1.1.15. Peul (Burkina Faso, Cameroun, Ghana, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Mali, Sénégal, Sierra Leone, Tchad).
- ☐ H.1.1.16. Sango (République centrafricaine, République démocratique du Congo).
- ☐ H.1.1.17. Swahili/Souhaélie (Kenya, Ouganda, Tanzanie).
- ☐ H.1.1.18. Tigrigna (Erythrée, Ethiopie, Etat régional du Tigré).
- ☐ H.1.1.19. Yorouba (Bénin, Nigéria, Togo).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ H.1.2.1. Anglais.
- ☐ H.1.2.2. Ecossais.
- ☐ H.1.2.3. Irlandais.

Spécialité

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ H.1.3.1. Amharique (Ethiopie, Erythrée, Soudan).

☐ H.1.3.2. Arabe.

☐ H.1.3.3. Hébreu.

☐ H.1.3.4. Judéo-arabe.

☐ H.1.3.5. Kurde.

☐ H.1.3.6. Persan/Farsi (Iran).

☐ H.1.3.7. Syriaque (Irak, Liban, Syrie).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ H.1.4.1Azéri.

☐ H.1.4.2Baloutchi (Iran, Pakistan).

☐ H.1.4.3Birman.

☐ H.1.4.4Cantonais.

☐ H.1.4.5Chinois/Mandarin.

☐ H.1.4.6Coréen.

☐ H.1.4.7Dari (Afghanistan).

☐ H.1.4.8Indonésien.

☐ H.1.4.9Japonais.

☐ H.1.4.10Kazakh.

☐ H.1.4.11Khmer.

☐ H.1.4.12Laotien.

☐ H.1.4.13Malais (Malaka-Archipel indonésien).

☐ H.1.4.14Mongol.

☐ H.1.4.15Ourdou (Pakistan, Inde).

☐ H.1.4.16Pachto (Afghanistan).

☐ H.1.4.17Pendjabi (Pakistan, Inde).

☐ H.1.4.18Tagalog (Langue philippine).

☐ H.1.4.19Thaïlandais.

☐ H.1.4.20Tibétain.

☐ H.1.4.21Turc.

☐ H.1.4.22Vietnamien.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

☐ H.1.6.1Allemand.

☐ H.1.6.2Danois.

☐ H.1.6.3Finnois.

☐ H.1.6.4Islandais.

☐ H.1.6.5Néerlandais.

☐ H.1.6.6Norvégien.

☐ H.1.6.7Suédois.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ H.1.7.1Cinghalais (Sri Lanka).

☐ H.1.7.2Bengali.

☐ H.1.7.3Hindi.

☐ H.1.7.4Sindhi (Inde, Pakistan).

☐ H.1.7.5Tamoul (Sri Lanka).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ H.1.8.1Albanais.

☐ H.1.8.2Catalan.

☐ H.1.8.3Espagnol.

☐ H.1.8.4Espéranto.

☐ H.1.8.5Grec moderne.

☐ H.1.8.6Italien.

☐ H.1.8.7Moldave.

☐ H.1.8.8Portugais.

☐ H.1.8.9Roumain.

☐ H.1.8.10Romani-Tzigane.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ H.1.9.1Arménien.

☐ H.1.9.2Biélorusse.

☐ H.1.9.3Bosnien.

☐ H.1.9.4Bulgare.

☐ H.1.9.5Croate.

☐ H.1.9.6Estonien.

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

☐ H.1.9.7Géorgien.

☐ H.1.9.8Hongrois.

☐ H.1.9.9Lituanien.

☐ H.1.9.10Letton.

☐ H.1.9.11Macédonien.

☐ H.1.9.12Monténégrin.

☐ H.1.9.13Polonais.

☐ H.1.9.14Russe.

☐ H.1.9.15Serbe

☐ H.1.9.16Slovaque.

☐ H.1.9.17Slovène.

☐ H.1.9.18Tchèque.

☐ H.1.9.19Tchéchène.

☐ H.1.9.20Ukrainien.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ H.1.10.1Langue des signes française.

☐ H.1.10.2Langage parlé complété.

Spécialité H2

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ H.2.1Langues africaines.

☐ H.2.2Langues anglaises – anglo-saxonnes – celtes.

☐ H.2.3Langues arabes et judéo-araméennes.

☐ H.2.4Langues asiatiques.

☐ H.2.5Langue française, langues régionales et dialectes.

☐ H.2.6Langues germaniques et scandinaves.

☐ H.2.7Langues indiennes.

☐ H.2.8Langues romanes: espagnol, italien, portugais, autres langues romanes – Langues balkaniques.

☐ H.2.9Langues slaves, baltes, finno-ougriennes et caucasiennes.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ H.2.1.1Adja (Bénin, Togo).

☐ H.2.1.2Bambara (Burkina-Faso, Guinée, Mali, Sénégal).

☐ H.2.1.3Bassari (Guinée, Sénégal).

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

- ☐ H.2.1.4Berbère.
- ☐ H.2.1.5Comorien.
- ☐ H.2.1.6Diola-kasa (Guinée, Sénégal).
- ☐ H.2.1.7Fon (Bénin, Nigéria, Togo).
- ☐ H.2.1.8Gungbe (Bénin, Nigéria).
- ☐ H.2.1.9Haoussa (Cameroun, Gabon, Ghana, Niger, Nigéria, Soudan, Togo).
- ☐ H.2.1.10Igbo (Nigéria).
- ☐ H.2.1.11Kabyle.
- ☐ H.2.1.12Kinyarwanda (Ouganda, Rwanda, Tanzanie).
- ☐ H.2.1.13Kirundi (Burundi, République démocratique du Congo, Rwanda, Tanzanie).
- ☐ H.2.1.14Malgache.
- ☐ H.2.1.15Peul (Burkina Faso, Cameroun, Ghana, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Mali, Sénégal, Sierra Leone, Tchad).
- ☐ H.2.1.16Sango (République centrafricaine, République démocratique du Congo).
- ☐ H.2.1.17Swahili/Souhaélie (Kenya, Ouganda, Tanzanie).
- ☐ H.2.1.18Tigrigna (Erythrée, Ethiopie, Etat régional du Tigré).
- ☐ H.2.1.19Yorouba (Bénin, Nigéria, Togo).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ H.2.2.1Anglais.
- ☐ H.2.2.2Ecoissais.
- ☐ H.2.2.3Irlandais.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ H.2.3.1Amharique (Ethiopie, Erythrée, Soudan).
- ☐ H.2.3.2Arabe.
- ☐ H.2.3.3Araméen.
- ☐ H.2.3.4Hébreu.
- ☐ H.2.3.5Judéo-arabe.
- ☐ H.2.3.6Kurde.
- ☐ H.2.3.7Persan/Farsi (Iran).
- ☐ H.2.3.8Syriaque (Irak, Liban, Syrie).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

☐ H.2.4.1Azéri.

☐ H.2.4.2Baloutchi (Iran, Pakistan).

☐ H.2.4.3Birman.

☐ H.2.4.4Cantonais.

☐ H.2.4.5Chinois/Mandarin.

☐ H.2.4.6Coréen.

☐ H.2.4.7Dari (Afghanistan).

☐ H.2.4.8Indonésien.

☐ H.2.4.9Japonais.

☐ H.2.4.10Kazakh.

☐ H.2.4.11Khmer.

☐ H.2.4.12Laotien.

☐ H.2.4.13Malais (Malaka-Archipel indonésien).

☐ H.2.4.14Mongol.

☐ H.2.4.15Ourdou (Pakistan, Inde).

☐ H.2.4.16Pachto (Afghanistan).

☐ H.2.4.17Pendjabi (Pakistan, Inde).

☐ H.2.4.18Tagalog (Langue philippine).

☐ H.2.4.19Thaïlandais.

☐ H.2.4.20Tibétain.

☐ H.2.4.21Turc.

☐ H.2.4.22Vietnamien.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ H.2.6.1Allemand.

☐ H.2.6.2Danois.

☐ H.2.6.3Finnois.

☐ H.2.6.4Islandais.

☐ H.2.6.5Néerlandais.

☐ H.2.6.6Norvégien.

☐ H.2.6.7Suédois.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

- ☐ H.2.7.1Cinghalais (Sri Lanka).
- ☐ H.2.7.2Bengali.
- ☐ H.2.7.3Hindi.
- ☐ H.2.7.4Sindhi (Inde, Pakistan).
- ☐ H.2.7.5Tamoul (Sri Lanka).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ H.2.8.1Albanais.
- ☐ H.2.8.2Catalan.
- ☐ H.2.8.3Espagnol.
- ☐ H.2.8.4Espéranto.
- ☐ H.2.8.5Grec moderne.
- ☐ H.2.8.6Italien.
- ☐ H.2.8.7Latin.
- ☐ H.2.8.8Macédonien.
- ☐ H.2.8.9Moldave.
- ☐ H.2.8.10Portugais.
- ☐ H.2.8.11Roumain.
- ☐ H.2.8.12Romani-Tzigane.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ H.2.9.1Arménien.
- ☐ H.2.9.2Biélorusse.
- ☐ H.2.9.3Bosnien.
- ☐ H.2.9.4Bulgare.
- ☐ H.2.9.5Croate.
- ☐ H.2.9.6Estonien.
- ☐ H.2.9.7Géorgien.
- ☐ H.2.9.8Hongrois.
- ☐ H.2.9.9Lituanien.
- ☐ H.2.9.10Letton.
- ☐ H.2.9.11Macédonien.
- ☐ H.2.9.12Monténégrin.

CANOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

☐ H.2.9.13 Polonais.

☐ H.2.9.14 Russe.

☐ H.2.9.15 Serbe

☐ H.2.9.16 Slovaque.

☐ H.2.9.17 Slovène.

☐ H.2.9.18 Tchèque.

☐ H.2.9.19 Tchétchène.

☐ H.2.9.20 Ukrainien.

Spécialité I1

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ I.1.1 Pollution atmosphérique.

☐ I.1.2 Odeurs extérieures au bâtiment.

Spécialité I2

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ I.2.1 Pollution de l'eau.

☐ I.2.2 Eaux continentales.

☐ I.2.3 Mers et océans.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ I.2.2.1 Milieux (nappe, lac-étang, rivière-fleuve, zone-humide).

☐ I.2.2.2 Epuration et traitement des eaux usées.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ I.2.3.1 Ressources.

☐ I.2.3.2 Milieux.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ I.3.1 Déchets ménagers et recyclage.

☐ I.3.2 Déchets industriels et recyclage.

☐ I.3.3 Déchets agricoles et recyclage.

☐ I.3.4 Déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI).

☐ I.3.5 Déchets radioactifs.

☐ I.3.6 Déchets miniers.

☐ I.3.7 Restauration des sites de traitement des déchets.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

- ☐ I.4.1 Dégénération des milieux naturels.
- ☐ I.4.2 Biodiversité (faune et flore) et services écosystémiques.
- ☐ I.4.3 Espèces invasives (faune et flore).
- ☐ I.4.4 Ecotoxicologie.
- ☐ I.4.5 Evaluation et restauration des préjudices écologiques.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ I.6.1 Installation classée pour la protection de l'environnement.
- ☐ I.6.2 Site SEVESO.

Branches

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ A. Agriculture – Agro-alimentaire – Animaux – Forêts
- ☐ B. Arts – Culture – Communication – Médias
- ☐ C. Bâtiment – Travaux publics – Gestion immobilière
- ☐ D. Economie – Finances – Calculs préjudiciels
- ☐ E. Industrie
- ☐ F. Santé
- ☐ G. Criminalistique – Sciences criminelles – Médico-légales
- ☐ H. Interprétariat – Traduction
- ☐ I. Environnement

Rubriques (A)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ A.1. Agriculture.
- ☐ A.2. Agro-alimentaire.
- ☐ A.3. Aménagements et équipements de l'espace rural.
- ☐ A.4. Animaux autres que d'élevage.
- ☐ A.5. Aquaculture.
- ☐ A.6. Biotechnologies.
- ☐ A.7. Elevage.
- ☐ A.8. Horticulture.
- ☐ A.9. Risques climatiques et météorologiques.
- ☐ A.10. Nuisances – Pollutions agricoles et dépollutions.
- ☐ A.11. Pêche – Chasse – Faune sauvage vertébrée et invertébrée.
- ☐ A.12. Sylviculture.

☐ A.13. Viticulture et œnologie.

☐ A.14. Santé vétérinaire.

Rubriques (B)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ B.1. Ecritures.

☐ B.2. Généalogie successorale.

☐ B.3. Objets d'art et de collection.

☐ B.4. Productions culturelles et de communication.

☐ B.5 Propriété littéraire et artistique.

☐ B.6 Sport.

Rubriques (C)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ C.1. Acoustique, bruits, vibrations.

☐ C.2. Constructions générales tous corps d'état.

☐ C.3. Structures.

☐ C.4. Génie-civil – Travaux publics.

☐ C.5. Sols.

☐ C.6. Couverture – Etanchéité y compris accessoires, équipements rapportés, isolation.

☐ C.7. Menuiseries, verre dans le bâtiment.

☐ C.8. Revêtements et finitions extérieurs.

☐ C.9. Revêtements et finitions intérieurs.

☐ C.10. Plomberie – Sanitaire.

☐ C.11. Polluants du bâtiment.

☐ C.12. Electricité.

☐ C.13. Thermique – Chauffage – Climatisation – Froid – Isolation.

☐ C.14. Ascenseurs et matériels mécaniques et de chantier.

☐ C.15. Réseaux publics et privés.

☐ C.16. Topométrie.

☐ C.17. Incendie, explosion.

☐ C.18. Estimations immobilières.

☐ C.19. Gestion d'immeuble et de copropriété.

Rubriques (D)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ D.1. Comptabilité.

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

☐ D.2. Evaluation d'entreprise et des droits sociaux.

☐ D.3. Finances.

☐ D.4. Gestion d'entreprise.

☐ D.5. Gestion sociale et conflits sociaux : éléments de rémunération, politique salariale, plan de sauvegarde (PSE), comité d'entreprise.

☐ D.6. Fiscalité.

☐ D.7. Diagnostic d'entreprise.

Rubriques (E)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ E.1. Electronique et informatique.

☐ E.2. Energies et utilités.

☐ E.3. Démantèlement de sites industriels, déconstruction d'immeubles et de bâtiments, démolition.

☐ E.4. Mécanique.

☐ E.5. Métallurgie.

☐ E.6. Produits industriels.

☐ E.7. Transport : équipements de transport, de levage et de manutention.

☐ E.8. Transport : exploitation commerciale, atteinte aux marchandises et aux usagers (hors matériel ci-dessus).

☐ E.9. Propriété industrielle.

☐ E.10. Corrosion.

☐ E.11. Gestion de projets industriels.

Rubriques (F)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ F.1. Médecine.

☐ F.2. Psychiatrie

☐ F.3. Chirurgie.

☐ F.4. Imagerie médicale et biophysique.

☐ F.5. Biologie médicale et pharmacie.

☐ F.6. Odontologie.

☐ F.7. Psychologie.

☐ F.8. Sages-femmes et auxiliaires réglementés.

☐ F.9. Experts en matière de sécurité sociale.

☐ F.10. Experts en matière d'interprétation des actes et prestations.

☐ F.11. Sciences de la santé.

☐ F.12. Non professionnels de santé – Bien-être – Confort.

Rubriques (G)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ G.1. Anthropologie médico-légale.
- ☐ G.2. Médecine légale.
- ☐ G.3. Anatomie et cytologie pathologiques médico-légales.
- ☐ G.4. Odontologie médico-légale.
- ☐ G.5. Psychiatrie médico-légale.
- ☐ G.6. Psychologie légale.
- ☐ G.7. Toxicologie médico-légale.
- ☐ G.8. Technique d'identification médico-légale – Biologie moléculaire.
- ☐ G.9. Identification par empreintes génétiques.
- ☐ G.10. Pharmacogénétique et toxico-génétique.
- ☐ G.11. Criminalistique – Scènes de crime.
- ☐ G.12. Investigations scientifiques et techniques.
- ☐ G.13. Supports numériques.
- ☐ G.14. Explosion. (Affaires civiles : voir C.17.2. à C.17.3.)
- ☐ G.15. Incendie.
- ☐ G.16. Faux artistiques. (voir B.1., B.3. et B.4.)
- ☐ G.17. Traces et empreintes.
- ☐ G.18. Armes – Munitions – Balistique.

Rubriques (H)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ H.1Interprétariat (oral) par zones linguistiques.
- ☐ H.2Traduction (écrit).

Rubriques (I)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ I.1Air.
- ☐ I.2Eau.
- ☐ I.3Déchets – Economie circulaire.
- ☐ I.4Protection de la nature, biodiversité, paysage.
- ☐ I.5Radioactivité.
- ☐ I.6Risques technologiques.
- ☐ I.7Sites et sols pollués.

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

- ☐ I.8 Développement durable, responsabilité sociale des entreprises.
- ☐ I.9 Ecotechnologies et écoconception, analyse du cycle de vie, écolabel.
- ☐ I.10 Management de l'environnement, audits, qualification.
- ☐ I.11 Territoire, cadre de vie, mobilité, transports.
- ☐ I.12 Gouvernance environnementale, concertation, médiation.
- ☐ I.13 Pollution bactériologique.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ A.1.1. Applications de produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes et supports de culture.
- ☐ A.1.2. Foncier rural.
- ☐ A.1.3. Constructions et aménagements ruraux.
- ☐ A.1.4. Economie et gestion agricoles – Fonds agricoles.
- ☐ A.1.5. Estimations foncières agricoles.
- ☐ A.1.6. Hydraulique agricole et rurale.
- ☐ A.1.7. Matériel et technique agricole.
- ☐ A.1.8. Productions de grandes cultures et de cultures spécialisées.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ A.11.1. Armement – Accastillage – Matériels et équipements pour la pêche et pour la chasse.
- ☐ A.11.2. Dégâts de gibier.
- ☐ A.11.3. Estimations.
- ☐ A.11.4. Peuplements et équilibres cynégétiques – Estimations.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ A.13.1. Distillation, élaboration des liqueurs et des alcools.
- ☐ A.13.2. Emballage et conditionnement des vins, des liqueurs et des alcools – Matériel de conditionnement des vins, des liqueurs et des alcools.
- ☐ A.13.3. Estimation et gestion – Exploitation viticole – Matériels de culture de la vigne – Pépinières et plantations – Produits, traitements et protection de la vigne.
- ☐ A.13.4. Œnologie – Appellations – Dégustations des vins et des alcools – Vinification et assemblages – Fermentations – Analyse des vins et des alcools – Matériel de vinification, de stockage et de préparation des vins et alcools – Transports des vins et des alcools.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ A.14.1. Biologie, pharmacologie et toxicologie vétérinaires.
- ☐ A.14.2. Médecine, chirurgie, élevage, bien-être et transport des animaux de compagnie (chiens, chats, NAC (nouveaux animaux de compagnie)).

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

- ☐ A.14.3. Médecine, chirurgie, élevage, bien-être et transport des ruminants (bovins, ovins, caprins, camélidés), des équidés (chevaux, poneys, ânes et croisements) et des porcins.
- ☐ A.14.4. Médecine, chirurgie, élevage, bien-être et transport des volailles, lapins et gibiers d'élevage.
- ☐ A.14.5. Médecine, chirurgie, élevage, bien-être et transport de la faune sauvage.
- ☐ A.14.6. Santé publique, qualité et sécurité des aliments.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ B.1.1. Documents et écritures.
- ☐ B.1.2. Paléographie.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ B.3.1. Armes anciennes.
- ☐ B.3.2. Bijouterie, joaillerie, horlogerie, orfèvrerie.
- ☐ B.3.3. Céramiques anciennes et d'art.
- ☐ B.3.4. Cristallerie.
- ☐ B.3.5. Ebénisterie – Marqueterie.
- ☐ B.3.6. Etoffes anciennes et tissages.
- ☐ B.3.7. Ferronnerie et bronzes.
- ☐ B.3.8. Gravures et arts graphiques.
- ☐ B.3.9. Héraldique.
- ☐ B.3.10. Livres anciens et modernes.
- ☐ B.3.11. Lutherie et instruments de musique.
- ☐ B.3.12. Meubles et mobiliers anciens. (Meubles modernes : voir C.7.1.)
- ☐ B.3.13. Numismatique et médailles.
- ☐ B.3.14. Philatélie.
- ☐ B.3.15. Sculptures.
- ☐ B.3.16. Tableaux.
- ☐ B.3.17. Tapisseries et tapis.
- ☐ B.3.18. Vitraux et vitrerie d'art.
- ☐ B.3.19. Archéologie.
- ☐ B.3.20. Art d'Asie et d'Extrême Orient, Art africain, Art océanien, Art américain.
- ☐ B.3.21. Œuvres d'art dématérialisées NFT.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

☐ B.4.1. Cinéma, télévision, vidéo, audiovisuel, tous supports médias et plateformes digitales.

☐ B.4.2. Imprimerie.

☐ B.4.3. Musique.

☐ B.4.4. Photographie analogique et numérique – Datation et certification – Attribution – Reconnaissance faciale.

☐ B.4.5. Presse, édition.

☐ B.4.6. Communication, publicité digitale et médias.

☐ B.4.7. Spectacles vivants.

☐ B.4.8. Relations médias, presse, publics.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ B.5.1. Gestion des droits d'auteur.

☐ B.5.2. Gestion des droits voisins.

☐ B.5.3. Gestion des droits dérivés.

☐ B.5.4. Gestion des droits à l'image.

☐ B.5.5. Gestion des droits de reproduction.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ B.6.1. Activités sportives.

☐ B.6.2. Matériel et installations sportives. (Bâtiments, gymnases, stades couverts: voir C.2.)

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ C.2.1. Architecture – Ingénierie – Maîtrise d'oeuvre.

☐ C.2.2. Architecture d'intérieur – Décoration.

☐ C.2.3. Architecture du paysage – Espaces verts et de loisirs – Aménagements sportifs extérieurs. (Horticulture: voir A.8.)

☐ C.2.4. Coordination de la sécurité et protection de la santé (CSPS).

☐ C.2.5. Economie de la construction, valorisation des travaux et métrés.

☐ C.2.6. Monuments historiques et patrimoine bâti.

☐ C.2.7. Ordonnancement, pilotage, coordination (OPC).

☐ C.2.8. Piscines: gros-oeuvre, étanchéité, bassins préfabriqués, traitement de l'eau, de l'air, équipements.

☐ C.2.9. Urbanisme – Aménagement du territoire – Aménagement et mobilier urbain.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ C.3.1. Structures: généralistes.

☐ C.3.2. Béton, béton armé, béton précontraint, bétons spéciaux.

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

☐ C.3.3. Charpentes et ossatures bois – Constructions en bois.

☐ C.3.4. Constructions métalliques.

☐ C.3.5. Etanchéités des parois enterrées, cuvelages.

☐ C.3.6. Maçonneries à base de produits industriels ou de matériaux naturels.

☐ C.3.7. Structures spéciales, toiles tendues, chapiteaux, structures gonflables, équipements scéniques, structures composites.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ C.4.1. Génie-civil et travaux publics: généralistes.

☐ C.4.2. Aménagements portuaires, ouvrages maritimes, travaux sous-marins.

☐ C.4.3. Barrages, grands soutènements. (Production d'électricité: voir E.2.1.)

☐ C.4.4. Murs de soutènement. (lié avec C.5.1.)

☐ C.4.5. Ponts (y compris les abords et fondations).

☐ C.4.6. Réseaux de drainage et évacuation des eaux, hydraulique de surface, canaux, retenues.

☐ C.4.7. Réservoirs, travaux en lacs et rivières. (Pollutions: voir E.3.)

☐ C.4.8. Revêtements de sols extérieurs (pavages, dallages, pierres, panneaux, sols sportifs, plateformes, terrasses et platelages bois...).

☐ C.4.9. Terrassements généraux et grands aménagements – Voies ferrées et infrastructures ferroviaires. (Matériel ferroviaire: voir E.7.12.)

☐ C.4.10. Voiries, chaussées lourdes et légères.

☐ C.4.11. Tunnels: travaux et équipements. (Tunneliers: voir E.7.8. et E.7.9.)

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ C.5.1. Fondations spéciales: pieux et puits, radiers épais, amélioration des sols, massifs de machines.

☐ C.5.2. Géotechnique générale, fondations, confortements, stabilisation des terrains et talus.

☐ C.5.3. Hydrogéologie.

☐ C.5.4. Mines et carrières.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ C.6.1. Couverture – Etanchéité: généralistes.

☐ C.6.2. Couvertures métalliques par grands éléments (zinc, acier, cuivre, aluminium, plomb, panneaux composites...).

☐ C.6.3. Couvertures par petits éléments (tuiles, ardoises, bardeaux, shingles...).

☐ C.6.4. Couvertures régionales (chaume, lauzes, tavaillons...).

☐ C.6.5. Etanchéité collée ou coulée, membranes – Toitures paysagères ou aménagées. (Panneaux photovoltaïques et capteurs solaires: voir C.13.1.)

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

- ☐ C.7.1. Menuiseries intérieures et agencements, meubles modernes.
- ☐ C.7.2. Menuiseries extérieures: bois – acier – aluminium – PVC – composite – ferronnerie.
- ☐ C.7.3. Miroiterie, vitrerie, éléments fixes ou mobiles, décoratifs. (Vitreaux: voir B.3.20.)
- ☐ C.7.4. Murs rideaux et enveloppes vitrées du bâtiment.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ C.8.1. Bardages, vêtements, bois métal et composites.
- ☐ C.8.2. Enduits, ravalements.
- ☐ C.8.3. Isolation thermique par l'extérieur (ITE).
- ☐ C.8.4. Panneaux scellés, collés ou agrafés, marbrerie de façade.
- ☐ C.8.5. Peintures extérieures, décors. (Revêtements de sol extérieurs: voir C.4.4.)

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ C.9.1. Revêtements et finitions intérieurs: généralistes.
- ☐ C.9.2. Peintures intérieures, vernis, décors.
- ☐ C.9.3. Carrelages muraux, marbrerie.
- ☐ C.9.4. Faux plafonds, plafonds tendus.
- ☐ C.9.5. Faux planchers tous matériaux.
- ☐ C.9.6. Parquets.
- ☐ C.9.7. Plâtrerie, cloisons, doublages, enduits intérieurs.
- ☐ C.9.8. Revêtements de sol coulés, résine.
- ☐ C.9.9. Revêtements de sol souples.
- ☐ C.9.10. Revêtements de sols durs scellés, collés, coulés.
- ☐ C.9.11. Tapisseries, revêtements collés ou tendus.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ C.10.1. Plomberie, sanitaire: généralistes.
- ☐ C.10.2. Assainissement autonome. (Stations d'épuration: voir E.3.5.)
- ☐ C.10.3. Distribution de gaz.
- ☐ C.10.4. Plomberie, robinetterie, appareils sanitaires.
- ☐ C.10.5. Récupération des eaux de pluie, stockage et traitement. (pour la partie publique voir C.15.)
- ☐ C.10.6. Réseaux d'eau potable, eaux usées, eaux vannes, eaux pluviales.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

☐ C.11.1. Amiante en bâtiment et industrie ou transports.

☐ C.11.2. Parasites du bois.

☐ C.11.3. Plomb en bâtiment et industrie ou transports.

☐ C.11.4. Autres parasites et polluants (vivants, végétaux, chimiques).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ C.12.1. Antennes et réseaux de données: installations et travaux.

☐ C.12.2. Automatismes du bâtiment.

☐ C.12.3. Courants forts – courants faibles.

☐ C.12.4. Domotique du bâtiment.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ C.13.1. Génie thermique: chauffage toutes énergies, stations et réseaux de chauffage, capteurs solaires – eau chaude sanitaire (ECS) – fours, fumisterie, ventilation, usine et process d'incinération – Thermique industrielle.

☐ C.13.2. Génie climatique: pompes à chaleur, climatisation, traitement de l'air, salles blanches, VMC, économies et récupération d'énergie.

☐ C.13.3. Génie frigorifique: production et distribution de froid et transport frigorifique.

☐ C.13.4. Géothermie et réseaux urbains associés.

☐ C.13.5. Isolation thermique des bâtiments et de leurs équipements.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ C.14.1. Ascenseurs et monte-charges, définitifs ou de chantier.

☐ C.14.2. Escaliers roulants, tapis roulants, transports de matériaux de chantier (tapis, pompes).

☐ C.14.3. Echafaudages. (Grues et engins de chantier: voir E.7.7. et E.7.8.)

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ C.15.1. Eau potable et industrielle (incendie, lavage, process...). (Production d'eau: voir E.2.9.)

☐ C.15.2. Eaux usées domestiques ou industrielles (assainissement). (Stations de traitement et de dépollutions: voir E.3.)

☐ C.15.3. Electricité, téléphone et réseaux de données. (Production d'électricité et sous stations: voir E.2.1.)

☐ C.15.4. Gaz et GPL. (Stockage de gaz et sous stations: voir E.2.4.)

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ C.16.1. Contrôles de stabilité.

☐ C.16.2. Levés topographiques.

☐ C.16.3. Plans d'occupation des sols, PLU, implantations, bornages, division de lots...

Spécialité

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ C.17.1. Prévention, matériel de détection et de lutte contre l'incendie.

☐ C.17.2. Incendie.

☐ C.17.3. Explosion. (Affaires pénales: voir G.14. et G.15.)

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ C.18.1. Estimations immobilières matérielles: valeurs vénales de murs, terrains non agricoles, indemnité d'expropriation, droits réels immobiliers.

☐ C.18.2. Estimations immobilières immatérielles: valeurs locatives, indemnités d'éviction ou d'expropriation, de fonds de commerce et d'entreprises.

☐ C.18.3. Droits sociaux à prépondérance immobilière.

☐ C.18.4. Préjudices immobiliers.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ C.19.1. Administration d'immeuble et de copropriété, baux d'habitation, commerciaux, professionnels.

☐ C.19.2. Répartition des charges – Etats descriptifs de division.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ D.1.1. Comptabilité générale: exploitation de toutes données chiffrées, organisation, systèmes comptables, comptes individuels et consolidés, information financière réglementaire, comptabilité analytique et de gestion.

☐ D.1.2. Comptabilité spéciale, banques et assurances.

☐ D.1.3. Comptabilité publique, finances publiques.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ D.3.1. Finance d'entreprise.

☐ D.3.2. Marchés financiers, produits dérivés et produits structurés.

☐ D.3.3. Opérations de banque et de financement.

☐ D.3.4. Opérations d'assurance, de réassurance et actuariat.

☐ D.3.5. Opérations financières internationales.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ D.4.1. Analyse de gestion.

☐ D.4.2. Concurrence déloyale, contrefaçon.

☐ D.4.3. Distribution commerciale, franchise, exécution des contrats privés.

☐ D.4.4. Etudes de marché, opérations marketing.

☐ D.4.5. Stratégie et politique générale d'entreprise, gouvernance, responsabilité sociétale des entreprises.

☐ D.4.6. Appels d'offres, marchés publics.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ D.6.1. Fiscalité personnelle.

☐ D.6.2. Fiscalité d'entreprise.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ D.7.1. Expertises sur la situation des entreprises en difficulté: missions pour le juge d'assistance, d'investigation (art. L. 813-1 du code de commerce) et expertises (art. L. 621-9 du code de commerce).

☐ D.7.2. Mandats ad hoc et expertises (art. L. 611-3 du code de commerce).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ E.1.1. Automatismes industriels, automates programmables, électromécanique, systèmes embarqués.

☐ E.1.2. Internet, réseaux sociaux et communications électroniques (acquisition des contenus, e-commerce).

☐ E.1.3 Ingénierie des systèmes, logiciels et matériels (conception, développement, mise en œuvre, maintenance, résolution des incidents...).

☐ E.1.4 Ingénierie des projets informatiques (conception, organisation, relations contractuelles, respect du cahier des charges et de l'expression des besoins...).

☐ E.1.5 Ingénierie des télécommunications et des réseaux (infrastructure, mise en œuvre...).

☐ E.1.6 Cyber malveillance, sécurité informatique.

☐ E.1.7 Objets connectés (Internet des objets ou «IoT»).

☐ E.1.8 Robotique, intelligence artificielle.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ E.2.1. Electricité.

☐ E.2.2. Energie solaire.

☐ E.2.3. Nucléaire.

☐ E.2.4. Pétrole, gaz et hydrocarbures.

☐ E.2.5. Utilités (air comprimé, eau, vapeur).

☐ E.2.6. Centrales électriques. (Energie thermique et usines d'incinération: voir C.13.1.)

☐ E.2.7. Energie éolienne.

☐ E.2.8. Production et traitement d'eau potable et industrielle.

☐ E.2.9. Energie géothermie haute température.

☐ E.2.10. Autres énergies renouvelables.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

☐ E.4.1. Mécanique générale (matériaux et structures).

☐ E.4.2. Machines.

☐ E.4.3. Ingénierie mécanique.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ E.5.1. Métallurgie générale.

☐ E.5.2. Assemblage (soudage, brasage...).

☐ E.5.3. Chaudronnerie.

☐ E.5.4. Activités annexes (analyses, essais, contrôles...).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ E.6.1. Chimie.

☐ E.6.2. Elaboration du verre et transformation des produits verriers.

☐ E.6.3. Procédés de fabrication industrielle de produits manufacturés destinés au public.

☐ E.6.4. Textile et habillement – Peaux et fourrures.

☐ E.6.5. Plasturgie et lignes de fabrication de produits en caoutchouc ou en matières plastiques.

☐ E.6.6. Génie chimique et process chimiques industriels.

☐ E.6.7. Lignes de fabrication de produits destinés à l'alimentation et à la santé et leur conditionnement.

☐ E.6.8. Transformation du bois, papier et carton.

☐ E.6.9. Autres lignes de fabrication en série de produits industriels.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ E.7.1. Aéronefs – Drones: conception, maintenance.

☐ E.7.2. Opérations aériennes tout type d'exploitation.

☐ E.7.3. Personnel sol et vol: formation, aptitudes médicales.

☐ E.7.4. Aéroports sécurité et sûreté, cybersécurité.

☐ E.7.5. Contrôle aérien d'aérodrome, météorologie.

☐ E.7.6. Sécurité des vols, système qualité, performance humaine.

☐ E.7.7. Appareils hydrauliques de levage et de manutention. (Matériel de chantier: voir C.14.1. et C.14.2.)

☐ E.7.8. Grues, appareils de levage ou de transport à câbles, équipements de transport continu de matériaux.

☐ E.7.9. Automobiles, cycles, motocycles, poids lourds, engins de chantier à motorisation électrique ou hybride.

☐ E.7.10. Automobiles, cycles, motocycles, poids lourds, engins de chantier et agricoles à motorisation thermique.

☐ E.7.11. Accidentologie et reconstitution d'accident routier.

☐ E.7.12. Bateaux fluviaux.

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

- ☐ E.7.13. Navigation de plaisance et de course.
- ☐ E.7.14. Navires de pêche et de commerce.
- ☐ E.7.15. Navires de plaisance.
- ☐ E.7.16. Produits verriers pour moyens de transports.
- ☐ E.7.17. Transport ferroviaire: manœuvre, maintenance, stabilité et arrimage.
- ☐ E.7.18. Transport ferroviaire: matériels roulants. (Transports frigorifiques: voir C.13.3.)
- ☐ E.7.19. Transport ferroviaire: voies, appareils de voie et équipements de signalisation et de sécurité au sol.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ E.8.1. Aérien: fret et passagers.
- ☐ E.8.2. Maritime et fluvial.
- ☐ E.8.3. Ferroviaire.
- ☐ E.8.4. Routier.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ E.9.1. Brevets.
- ☐ E.9.2. Marques.
- ☐ E.9.3. Modèles – Dessins.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ E.10.1. Revêtements métalliques à base de zinc, aluminium, magnésium.
- ☐ E.10.2. Corrosion sous revêtements organiques et peintures.
- ☐ E.10.3. Protection cathodique.
- ☐ E.10.4. Autres corrosions.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ E.11.1. Activités de conception et de coordination.
- ☐ E.11.2. Analyse de retard et mise en œuvre d'outils de planification.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ F.1.1. Allergologie.
- ☐ F.1.2. Anatomie et cytologie pathologiques.
- ☐ F.1.3. Anesthésiologie et réanimation.
- ☐ F.1.4. Biologie et médecine du développement et de la reproduction.
- ☐ F.1.5. Cancérologie – Médico-chirurgicale et traitements adjuvants.

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

☐ F.1.6. Cardiologie (à visée diagnostique et à visée interventionnelle).

☐ F.1.7. Dermatologie – Vénérologie.

☐ F.1.8. Endocrinologie et maladies métaboliques.

☐ F.1.9. Gastro entérologie et hépatologie (à visée diagnostique et à visée interventionnelle).

☐ F.1.10. Génétique clinique.

☐ F.1.11. Gynécologie médicale.

☐ F.1.12. Oncologie – Hématologie – Transfusion.

☐ F.1.13. Maladies infectieuses – Maladies tropicales.

☐ F.1.14. Médecine générale – Gériatrie – Soins palliatifs.

☐ F.1.15. Médecine interne.

☐ F.1.16. Médecine physique et de réadaptation.

☐ F.1.17. Médecine et santé au travail.

☐ F.1.18. Médecine vasculaire.

☐ F.1.19. Néphrologie.

☐ F.1.20. Neurologie.

☐ F.1.21. Ophtalmologie médicale.

☐ F.1.22. Oto-rhino-laryngologie (ORL) médicale.

☐ F.1.23. Parasitologie et mycologie.

☐ F.1.24. Pédiatrie.

☐ F.1.25. Pharmacologie fondamentale – Pharmacologie clinique.

☐ F.1.26. Pneumologie.

☐ F.1.27. Rhumatologie.

☐ F.1.28. Médecine d'urgence et de catastrophe.

☐ F.1.29. Médecine manuelle et ostéopathie médicale.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ F.2.1. Psychiatrie d'adultes.

☐ F.2.2. Pédopsychiatrie.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ F.3.1. Chirurgie de l'appareil digestif.

☐ F.3.2. Chirurgie orale.

☐ F.3.3. Chirurgie pédiatrique.

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

- ☐ F.3.4. Chirurgie maxillo-faciale et traumatologie faciale.
- ☐ F.3.5. Chirurgie orthopédique et traumatologique des membres supérieurs.
- ☐ F.3.6. Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique.
- ☐ F.3.7. Chirurgie thoraco-pulmonaire.
- ☐ F.3.8. Chirurgie cardiaque et vasculaire.
- ☐ F.3.9. Chirurgie gynécologique et obstétrique.
- ☐ F.3.10. Neurochirurgie crânio-médullaire.
- ☐ F.3.11. Chirurgie ophtalmologique.
- ☐ F.3.12. Chirurgie ORL et chirurgie du cou.
- ☐ F.3.13. Chirurgie urologique.
- ☐ F.3.14. Chirurgie orthopédique et traumatologique des membres inférieurs.
- ☐ F.3.15. Chirurgie orthopédique et traumatologie du rachis.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ F.4.1. Radiologie et imagerie médicale (à visée diagnostique et à visée interventionnelle).
- ☐ F.4.2. Biophysique – Médecine nucléaire – Radioprotection.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ F.5.1. Alcoolémie.
- ☐ F.5.2. Bactériologie – Virologie – Hygiène hospitalière.
- ☐ F.5.3. Biochimie.
- ☐ F.5.4. Biologie cellulaire et moléculaire.
- ☐ F.5.5. Biostatistiques – Informatique médicale et technologies de communication.
- ☐ F.5.6. Epidémiologie – Economie de la santé.
- ☐ F.5.7. Hématologie.
- ☐ F.5.8. Immunologie.
- ☐ F.5.9. Nutrition – Prévention.
- ☐ F.5.10. Pharmacologie et toxicologie.
- ☐ F.5.11. Pharmacovigilance – Toxicovigilance – Teratovigilance.
- ☐ F.5.12. Technologies pharmaceutiques – Sciences du médicament.
- ☐ F.5.13. Vaccinologie.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ F.6.1. Odontologie.

☐ F.6.2. Orthodontie.

☐ F.6.3. Prothésiste dentaire.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ F.7.1. Psychologie de l'adulte.

☐ F.7.2. Psychologie de l'enfant.

☐ F.7.3. Neuropsychologie.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ F.8.1. Sages-femmes.

☐ F.8.2. Audioprothésistes, opticiens lunetiers, prothésistes, orthésistes.

☐ F.8.3. Diététiciens.

☐ F.8.4. Infirmiers et soins infirmiers.

☐ F.8.5. Ingénierie médicale, biomédicale et biomatériaux.

☐ F.8.6. Masseurs kinésithérapeutes.

☐ F.8.7. Orthophonistes, orthoptistes.

☐ F.8.8. Pédicures, podologues.

☐ F.8.9. Psychomotriciens ergothérapeutes.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ F.9.1. Médecins.

☐ F.9.2. Professionnels de santé non médecins.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ F.10.1. Médecins.

☐ F.10.2. Professionnels de santé non médecins.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ F.11.1. Prévention des risques sanitaires, nucléaires et chimiques.

☐ F.11.2. Recherche médicale et éthique.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ F.12.1. Chiropracteurs.

☐ F.12.2. Ostéopathes non médecins ni auxiliaires médicaux.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

☐ G.1.1. Anthropologie médico-légale lésionnelle.

☐ G.1.2. Anthropologie médico-légale d'identification.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ G.2.1. Autopsie et thanatologie.

☐ G.2.2. Médecine légale du vivant – Victimologie.

☐ G.2.3. Médecine légale du vivant – Dommage corporel et traumatologie séquellaire.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ G.4.1. Odontologie médico-légale d'identification.

☐ G.4.2. Odontologie médico-légale traumatologie – Dommage corporel.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ G.5.1. Psychiatrie médico-légale – Victimologie – Dommage corporel.

☐ G.5.2. Psychiatrie médico-légale – Evaluation des auteurs d'infractions.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ G.6.1. Victimologie. Evaluation des conséquences psychiques et/ou du préjudice psychologique (mission Dintilhac).

☐ G.6.2. Psycho criminologie. Evaluation du risque de récidive et de la dangerosité.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ G.7.1. Alcoolémie.

☐ G.7.2. Identification de produits stupéfiants (produits de saisie).

☐ G.7.3. Identification de produits dopants et de conduite dopante.

☐ G.7.4. Toxicologie dans le cadre de la sécurité routière (alcoolémie, stupéfiants, psychotropes).

☐ G.7.5. Toxicologie médico-légale (post mortem et chez le vivant).

☐ G.7.6. Toxicologie phanères (matrices kératinisées).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ G.12.1. Analyses physico-chimiques.

☐ G.12.2. Biologie d'identification.

☐ G.12.3. Documents et écritures. (voir B.1.)

☐ G.12.4. Faune et flore forensique (entomologie forensique, identification des diatomées et des invertébrés aquatiques, palynologie).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

☐ G.13.1. Données numériques.

☐ G.13.2. Enregistrements sonores.

☐ G.13.3. Enregistrements vidéos.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ G.17.1. Traces papillaires.

☐ G.17.2. Traces de semelles.

☐ G.17.3. Traces manufacturées.

☐ G.17.4. Traces de transferts.

☐ G.17.5. Morpho-analyse de traces de sang.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ G.18.1. Balistique.

☐ G.18.2. Chimie des résidus de tir.

☐ G.18.3. Explosifs.

☐ G.18.4. Munitions.

☐ G.18.5. Technique des armes. (Armes anciennes: voir B.3.2.)

Spécialité H1

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ H.1.1. Langues africaines.

☐ H.1.2. Langues anglaises – anglo-saxonnes – celtes.

☐ H.1.3. Langues arabes et judéo-araméennes.

☐ H.1.4. Langues asiatiques.

☐ H.1.5. Langue française, langues régionales et dialectes.

☐ H.1.6. Langues germaniques et scandinaves.

☐ H.1.7. Langues indiennes.

☐ H.1.8. Langues romanes: espagnol, italien, portugais, autres langues romanes – Langues balkaniques.

☐ H.1.9. Langues slaves, baltes, finno-ougriennes et caucasiennes.

☐ H.1.10. Langue des signes et langage parlé (mal entendants).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ H.1.1.1. Adja (Bénin, Togo).

☐ H.1.1.2. Bambara (Burkina-Faso, Guinée, Mali, Sénégal).

☐ H.1.1.3. Bassari (Guinée, Sénégal).

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

☐ H.1.1.4. Berbère.

☐ H.1.1.5. Comorien.

☐ H.1.1.6. Diola-kasa (Guinée, Sénégal).

☐ H.1.1.7. Fon (Bénin, Nigéria, Togo).

☐ H.1.1.8. Gungbe (Bénin, Nigéria).

☐ H.1.1.9. Haoussa (Cameroun, Gabon, Ghana, Niger, Nigéria, Soudan, Togo).

☐ H.1.1.10. Igbo (Nigéria).

☐ H.1.1.11. Kabyle.

☐ H.1.1.12. Kinyarwanda (Ouganda, Rwanda, Tanzanie).

☐ H.1.1.13. Kirundi (Burundi, République démocratique du Congo, Rwanda, Tanzanie).

☐ H.1.1.14. Malgache.

☐ H.1.1.15. Peul (Burkina Faso, Cameroun, Ghana, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Mali, Sénégal, Sierra Leone, Tchad).

☐ H.1.1.16. Sango (République centrafricaine, République démocratique du Congo).

☐ H.1.1.17. Swahili/Souhaélie (Kenya, Ouganda, Tanzanie).

☐ H.1.1.18. Tigrigna (Erythrée, Ethiopie, Etat régional du Tigré).

☐ H.1.1.19. Yorouba (Bénin, Nigéria, Togo).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ H.1.2.1. Anglais.

☐ H.1.2.2. Ecossais.

☐ H.1.2.3. Irlandais.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ H.1.3.1. Amharique (Ethiopie, Erythrée, Soudan).

☐ H.1.3.2. Arabe.

☐ H.1.3.3. Hébreu.

☐ H.1.3.4. Judéo-arabe.

☐ H.1.3.5. Kurde.

☐ H.1.3.6. Persan/Farsi (Iran).

☐ H.1.3.7. Syriaque (Irak, Liban, Syrie).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ H.1.4.1Azéri.

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

☐ H.1.4.2Baloutchi (Iran, Pakistan).

☐ H.1.4.3Birman.

☐ H.1.4.4Cantonais.

☐ H.1.4.5Chinois/Mandarin.

☐ H.1.4.6Coréen.

☐ H.1.4.7Dari (Afghanistan).

☐ H.1.4.8Indonésien.

☐ H.1.4.9Japonais.

☐ H.1.4.10Kazakh.

☐ H.1.4.11Khmer.

☐ H.1.4.12Laotien.

☐ H.1.4.13Malais (Malaka-Archipel indonésien).

☐ H.1.4.14Mongol.

☐ H.1.4.15Ourdou (Pakistan, Inde).

☐ H.1.4.16Pachto (Afghanistan).

☐ H.1.4.17Pendjabi (Pakistan, Inde).

☐ H.1.4.18Tagalog (Langue philippine).

☐ H.1.4.19Thaïlandais.

☐ H.1.4.20Tibétain.

☐ H.1.4.21Turc.

☐ H.1.4.22Vietnamien.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ H.1.6.1Allemand.

☐ H.1.6.2Danois.

☐ H.1.6.3Finnois.

☐ H.1.6.4Islandais.

☐ H.1.6.5Néerlandais.

☐ H.1.6.6Norvégien.

☐ H.1.6.7Suédois.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ H.1.7.1Cinghalais (Sri Lanka).

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

☐ H.1.7.2Bengali.

☐ H.1.7.3Hindi.

☐ H.1.7.4Sindhi (Inde, Pakistan).

☐ H.1.7.5Tamoul (Sri Lanka).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ H.1.8.1Albanais.

☐ H.1.8.2Catalan.

☐ H.1.8.3Espagnol.

☐ H.1.8.4Espéranto.

☐ H.1.8.5Grec moderne.

☐ H.1.8.6Italien.

☐ H.1.8.7Moldave.

☐ H.1.8.8Portugais.

☐ H.1.8.9Roumain.

☐ H.1.8.10Romani-Tzigane.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ H.1.9.1Arménien.

☐ H.1.9.2Biélorusse.

☐ H.1.9.3Bosnien.

☐ H.1.9.4Bulgare.

☐ H.1.9.5Croate.

☐ H.1.9.6Estonien.

☐ H.1.9.7Géorgien.

☐ H.1.9.8Hongrois.

☐ H.1.9.9Lituanien.

☐ H.1.9.10Letton.

☐ H.1.9.11Macédonien.

☐ H.1.9.12Monténégrin.

☐ H.1.9.13Polonais.

☐ H.1.9.14Russe.

☐ H.1.9.15Serbe

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

☐ H.1.9.16Slovaque.

☐ H.1.9.17Slovène.

☐ H.1.9.18Tchèque.

☐ H.1.9.19Tchéchène.

☐ H.1.9.20Ukrainien.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ H.1.10.1Langue des signes française.

☐ H.1.10.2Langage parlé complété.

Spécialité H2

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ H.2.1Langues africaines.

☐ H.2.2Langues anglaises – anglo-saxonnes – celtes.

☐ H.2.3Langues arabes et judéo-araméennes.

☐ H.2.4Langues asiatiques.

☐ H.2.5Langue française, langues régionales et dialectes.

☐ H.2.6Langues germaniques et scandinaves.

☐ H.2.7Langues indiennes.

☐ H.2.8Langues romanes: espagnol, italien, portugais, autres langues romanes – Langues balkaniques.

☐ H.2.9Langues slaves, baltes, finno-ougriennes et caucasiennes.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ H.2.1.1Adja (Bénin, Togo).

☐ H.2.1.2Bambara (Burkina-Faso, Guinée, Mali, Sénégal).

☐ H.2.1.3Bassari (Guinée, Sénégal).

☐ H.2.1.4Berbère.

☐ H.2.1.5Comorien.

☐ H.2.1.6Diola-kasa (Guinée, Sénégal).

☐ H.2.1.7Fon (Bénin, Nigéria, Togo).

☐ H.2.1.8Gungbe (Bénin, Nigéria).

☐ H.2.1.9Haoussa (Cameroun, Gabon, Ghana, Niger, Nigéria, Soudan, Togo).

☐ H.2.1.10Igbo (Nigéria).

☐ H.2.1.11Kabyle.

☐ H.2.1.12Kinyarwanda (Ouganda, Rwanda, Tanzanie).

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

- ☐ H.2.1.13 Kirundi (Burundi, République démocratique du Congo, Rwanda, Tanzanie).
- ☐ H.2.1.14 Malgache.
- ☐ H.2.1.15 Peul (Burkina Faso, Cameroun, Ghana, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Mali, Sénégal, Sierra Leone, Tchad).
- ☐ H.2.1.16 Sango (République centrafricaine, République démocratique du Congo).
- ☐ H.2.1.17 Swahili/Souhaélie (Kenya, Ouganda, Tanzanie).
- ☐ H.2.1.18 Tigrigna (Erythrée, Ethiopie, Etat régional du Tigré).
- ☐ H.2.1.19 Yorouba (Bénin, Nigéria, Togo).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ H.2.2.1 Anglais.
- ☐ H.2.2.2 Ecossais.
- ☐ H.2.2.3 Irlandais.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ H.2.3.1 Amharique (Ethiopie, Erythrée, Soudan).
- ☐ H.2.3.2 Arabe.
- ☐ H.2.3.3 Araméen.
- ☐ H.2.3.4 Hébreu.
- ☐ H.2.3.5 Judéo-arabe.
- ☐ H.2.3.6 Kurde.
- ☐ H.2.3.7 Persan/Farsi (Iran).
- ☐ H.2.3.8 Syriaque (Irak, Liban, Syrie).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ H.2.4.1 Azéri.
- ☐ H.2.4.2 Baloutchi (Iran, Pakistan).
- ☐ H.2.4.3 Birman.
- ☐ H.2.4.4 Cantonais.
- ☐ H.2.4.5 Chinois/Mandarin.
- ☐ H.2.4.6 Coréen.
- ☐ H.2.4.7 Dari (Afghanistan).
- ☐ H.2.4.8 Indonésien.
- ☐ H.2.4.9 Japonais.

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

- ☐ H.2.4.10Kazakh.
- ☐ H.2.4.11Khmer.
- ☐ H.2.4.12Laotien.
- ☐ H.2.4.13Malais (Malaka-Archipel indonésien).
- ☐ H.2.4.14Mongol.
- ☐ H.2.4.15Ourdou (Pakistan, Inde).
- ☐ H.2.4.16Pachto (Afghanistan).
- ☐ H.2.4.17Pendjabi (Pakistan, Inde).
- ☐ H.2.4.18Tagalog (Langue philippine).
- ☐ H.2.4.19Thaïlandais.
- ☐ H.2.4.20Tibétain.
- ☐ H.2.4.21Turc.
- ☐ H.2.4.22Vietnamien.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ H.2.6.1Allemand.
- ☐ H.2.6.2Danois.
- ☐ H.2.6.3Finnois.
- ☐ H.2.6.4Islandais.
- ☐ H.2.6.5Néerlandais.
- ☐ H.2.6.6Norvégien.
- ☐ H.2.6.7Suédois.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ H.2.7.1Cinghalais (Sri Lanka).
- ☐ H.2.7.2Bengali.
- ☐ H.2.7.3Hindi.
- ☐ H.2.7.4Sindhi (Inde, Pakistan).
- ☐ H.2.7.5Tamoul (Sri Lanka).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ H.2.8.1Albanais.
- ☐ H.2.8.2Catalan.
- ☐ H.2.8.3Espagnol.

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

- ☐ H.2.8.4Espéranto.
- ☐ H.2.8.5Grec moderne.
- ☐ H.2.8.6Italien.
- ☐ H.2.8.7Latin.
- ☐ H.2.8.8Macédonien.
- ☐ H.2.8.9Moldave.
- ☐ H.2.8.10Portugais.
- ☐ H.2.8.11Roumain.
- ☐ H.2.8.12Romani-Tzigane.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ H.2.9.1Arménien.
- ☐ H.2.9.2Biélorusse.
- ☐ H.2.9.3Bosnien.
- ☐ H.2.9.4Bulgare.
- ☐ H.2.9.5Croate.
- ☐ H.2.9.6Estonien.
- ☐ H.2.9.7Géorgien.
- ☐ H.2.9.8Hongrois.
- ☐ H.2.9.9Lituanien.
- ☐ H.2.9.10Letton.
- ☐ H.2.9.11Macédonien.
- ☐ H.2.9.12Monténégrin.
- ☐ H.2.9.13Polonais.
- ☐ H.2.9.14Russe.
- ☐ H.2.9.15Serbe
- ☐ H.2.9.16Slovaque.
- ☐ H.2.9.17Slovène.
- ☐ H.2.9.18Tchèque.
- ☐ H.2.9.19Tchéchène.
- ☐ H.2.9.20Ukrainien.

Spécialité I1

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

☐ I.1.1 Pollution atmosphérique.

☐ I.1.2 Odeurs extérieures au bâtiment.

Spécialité I2

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ I.2.1 Pollution de l'eau.

☐ I.2.2 Eaux continentales.

☐ I.2.3 Mers et océans.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ I.2.2.1 Milieux (nappe, lac-étang, rivière-fleuve, zone-humide).

☐ I.2.2.2 Epuration et traitement des eaux usées.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ I.2.3.1 Ressources.

☐ I.2.3.2 Milieux.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ I.3.1 Déchets ménagers et recyclage.

☐ I.3.2 Déchets industriels et recyclage.

☐ I.3.3 Déchets agricoles et recyclage.

☐ I.3.4 Déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI).

☐ I.3.5 Déchets radioactifs.

☐ I.3.6 Déchets miniers.

☐ I.3.7 Restauration des sites de traitement des déchets.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ I.4.1 Dégradation des milieux naturels.

☐ I.4.2 Biodiversité (faune et flore) et services écosystémiques.

☐ I.4.3 Espèces invasives (faune et flore).

☐ I.4.4 Ecotoxicologie.

☐ I.4.5 Evaluation et restauration des préjudices écologiques.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ I.6.1 Installation classée pour la protection de l'environnement.

☐ I.6.2 Site SEVESO.

Branches

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ A. Agriculture – Agro-alimentaire – Animaux – Forêts
- ☐ B. Arts – Culture – Communication – Médias
- ☐ C. Bâtiment – Travaux publics – Gestion immobilière
- ☐ D. Economie – Finances – Calculs préjudiciels
- ☐ E. Industrie
- ☐ F. Santé
- ☐ G. Criminalistique – Sciences criminelles – Médico-légales
- ☐ H. Interprétariat – Traduction
- ☐ I. Environnement

Rubriques (A)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ A.1. Agriculture.
- ☐ A.2. Agro-alimentaire.
- ☐ A.3. Aménagements et équipements de l'espace rural.
- ☐ A.4. Animaux autres que d'élevage.
- ☐ A.5. Aquaculture.
- ☐ A.6. Biotechnologies.
- ☐ A.7. Elevage.
- ☐ A.8. Horticulture.
- ☐ A.9. Risques climatiques et météorologiques.
- ☐ A.10. Nuisances – Pollutions agricoles et dépollutions.
- ☐ A.11. Pêche – Chasse – Faune sauvage vertébrée et invertébrée.
- ☐ A.12. Sylviculture.
- ☐ A.13. Viticulture et œnologie.
- ☐ A.14. Santé vétérinaire.

Rubriques (B)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ B.1. Ecritures.
- ☐ B.2. Généalogie successorale.
- ☐ B.3. Objets d'art et de collection.
- ☐ B.4. Productions culturelles et de communication.
- ☐ B.5. Propriété littéraire et artistique.
- ☐ B.6. Sport.

Rubriques (C)

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ C.1. Acoustique, bruits, vibrations.
- ☐ C.2. Constructions générales tous corps d'état.
- ☐ C.3. Structures.
- ☐ C.4. Génie-civil – Travaux publics.
- ☐ C.5. Sols.
- ☐ C.6. Couverture – Etanchéité y compris accessoires, équipements rapportés, isolation.
- ☐ C.7. Menuiseries, verre dans le bâtiment.
- ☐ C.8. Revêtements et finitions extérieurs.
- ☐ C.9. Revêtements et finitions intérieurs.
- ☐ C.10. Plomberie – Sanitaire.
- ☐ C.11. Polluants du bâtiment.
- ☐ C.12. Electricité.
- ☐ C.13. Thermique – Chauffage – Climatisation – Froid – Isolation.
- ☐ C.14. Ascenseurs et matériels mécaniques et de chantier.
- ☐ C.15. Réseaux publics et privés.
- ☐ C.16. Topométrie.
- ☐ C.17. Incendie, explosion.
- ☐ C.18. Estimations immobilières.
- ☐ C.19. Gestion d'immeuble et de copropriété.

Rubriques (D)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ D.1. Comptabilité.
- ☐ D.2. Evaluation d'entreprise et des droits sociaux.
- ☐ D.3. Finances.
- ☐ D.4. Gestion d'entreprise.
- ☐ D.5. Gestion sociale et conflits sociaux : éléments de rémunération, politique salariale, plan de sauvegarde (PSE), comité d'entreprise.
- ☐ D.6. Fiscalité.
- ☐ D.7. Diagnostic d'entreprise.

Rubriques (E)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ E.1. Electronique et informatique.
- ☐ E.2. Energies et utilités.

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

- ☐ E.3. Démantèlement de sites industriels, déconstruction d'immeubles et de bâtiments, démolition.
- ☐ E.4. Mécanique.
- ☐ E.5. Métallurgie.
- ☐ E.6. Produits industriels.
- ☐ E.7. Transport : équipements de transport, de levage et de manutention.
- ☐ E.8. Transport : exploitation commerciale, atteinte aux marchandises et aux usagers (hors matériel ci-dessus).
- ☐ E.9. Propriété industrielle.
- ☐ E.10. Corrosion.
- ☐ E.11. Gestion de projets industriels.

Rubriques (F)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ F.1. Médecine.
- ☐ F.2. Psychiatrie
- ☐ F.3. Chirurgie.
- ☐ F.4. Imagerie médicale et biophysique.
- ☐ F.5. Biologie médicale et pharmacie.
- ☐ F.6. Odontologie.
- ☐ F.7. Psychologie.
- ☐ F.8. Sages-femmes et auxiliaires réglementés.
- ☐ F.9. Experts en matière de sécurité sociale.
- ☐ F.10. Experts en matière d'interprétation des actes et prestations.
- ☐ F.11. Sciences de la santé.
- ☐ F.12. Non professionnels de santé – Bien-être – Confort.
- ☐ F.13. Santé publique.

Rubriques (G)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ G.1. Anthropologie médico-légale.
- ☐ G.2. Médecine légale.
- ☐ G.3. Anatomie et cytologie pathologiques médico-légales.
- ☐ G.4. Odontologie médico-légale.
- ☐ G.5. Psychiatrie médico-légale.
- ☐ G.6. Psychologie légale.
- ☐ G.7. Toxicologie médico-légale.

CANOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

☐ G.8. Technique d'identification médico-légale – Biologie moléculaire.

☐ G.9. Identification par empreintes génétiques.

☐ G.10. Pharmacogénétique et toxico-génétique.

☐ G.11. Criminalistique – Scènes de crime.

☐ G.12. Investigations scientifiques et techniques.

☐ G.13. Supports numériques.

☐ G.14. Explosion. (Affaires civiles : voir C.17.2. à C.17.3.)

☐ G.15. Incendie.

☐ G.16. Faux artistiques. (voir B.1., B.3. et B.4.)

☐ G.17. Traces et empreintes.

☐ G.18. Armes – Munitions – Balistique.

Rubriques (H)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ H.1Interprétariat (oral) par zones linguistiques.

☐ H.2Traduction (écrit).

Rubriques (I)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ I.1Air.

☐ I.2Eau.

☐ I.3Déchets – Economie circulaire.

☐ I.4Protection de la nature, biodiversité, paysage.

☐ I.5Radioactivité.

☐ I.6Risques technologiques.

☐ I.7Sites et sols pollués.

☐ I.8Développement durable, responsabilité sociétale des entreprises.

☐ I.9Ecotechnologies et écoconception, analyse du cycle de vie, écolabel.

☐ I.10Management de l'environnement, audits, qualification.

☐ I.11Territoire, cadre de vie, mobilité, transports.

☐ I.12Gouvernance environnementale, concertation, médiation.

☐ I.13Pollution bactériologique.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ A.1.1. Applications de produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes et supports de culture.

☐ A.1.2. Foncier rural.

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

☐ A.1.3. Constructions et aménagements ruraux.

☐ A.1.4. Economie et gestion agricoles – Fonds agricoles.

☐ A.1.5. Estimations foncières agricoles.

☐ A.1.6. Hydraulique agricole et rurale.

☐ A.1.7. Matériel et technique agricole.

☐ A.1.8. Productions de grandes cultures et de cultures spécialisées.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ A.11.1. Armement – Accastillage – Matériels et équipements pour la pêche et pour la chasse.

☐ A.11.2. Dégâts de gibier.

☐ A.11.3. Estimations.

☐ A.11.4. Peuplements et équilibres cynégétiques – Estimations.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ A.13.1. Distillation, élaboration des liqueurs et des alcools.

☐ A.13.2. Emballage et conditionnement des vins, des liqueurs et des alcools – Matériel de conditionnement des vins, des liqueurs et des alcools.

☐ A.13.3. Estimation et gestion – Exploitation viticole – Matériels de culture de la vigne – Pépinières et plantations – Produits, traitements et protection de la vigne.

☐ A.13.4. Œnologie – Appellations – Dégustations des vins et des alcools – Vinification et assemblages – Fermentations – Analyse des vins et des alcools – Matériel de vinification, de stockage et de préparation des vins et alcools – Transports des vins et des alcools.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ A.14.1. Biologie, pharmacologie et toxicologie vétérinaires.

☐ A.14.2. Médecine, chirurgie, élevage, bien-être et transport des animaux de compagnie (chiens, chats, NAC (nouveaux animaux de compagnie)).

☐ A.14.3. Médecine, chirurgie, élevage, bien-être et transport des ruminants (bovins, ovins, caprins, camélidés), des équidés (chevaux, poneys, ânes et croisements) et des porcins.

☐ A.14.4. Médecine, chirurgie, élevage, bien-être et transport des volailles, lapins et gibiers d'élevage.

☐ A.14.5. Médecine, chirurgie, élevage, bien-être et transport de la faune sauvage.

☐ A.14.6. Santé publique, qualité et sécurité des aliments.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ B.1.1. Documents et écritures.

☐ B.1.2. Paléographie.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

- ☐ B.3.1. Armes anciennes.
- ☐ B.3.2. Bijouterie, joaillerie, horlogerie, orfèvrerie.
- ☐ B.3.3. Céramiques anciennes et d'art.
- ☐ B.3.4. Cristallerie.
- ☐ B.3.5. Ebénisterie – Marqueterie.
- ☐ B.3.6. Etoffes anciennes et tissages.
- ☐ B.3.7. Ferronnerie et bronzes.
- ☐ B.3.8. Gravures et arts graphiques.
- ☐ B.3.9. Héraldique.
- ☐ B.3.10. Livres anciens et modernes.
- ☐ B.3.11. Lutherie et instruments de musique.
- ☐ B.3.12. Meubles et mobiliers anciens. (Meubles modernes : voir C.7.1.)
- ☐ B.3.13. Numismatique et médailles.
- ☐ B.3.14. Philatélie.
- ☐ B.3.15. Sculptures.
- ☐ B.3.16. Tableaux.
- ☐ B.3.17. Tapisseries et tapis.
- ☐ B.3.18. Vitraux et vitrerie d'art.
- ☐ B.3.19. Archéologie.
- ☐ B.3.20. Art d'Asie et d'Extrême Orient, Art africain, Art océanien, Art américain.
- ☐ B.3.21. Œuvres d'art dématérialisées NFT.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ B.4.1. Cinéma, télévision, vidéo, audiovisuel, tous supports médias et plateformes digitales.
- ☐ B.4.2. Imprimerie.
- ☐ B.4.3. Musique.
- ☐ B.4.4. Photographie analogique et numérique – Datation et certification – Attribution – Reconnaissance faciale.
- ☐ B.4.5. Presse, édition.
- ☐ B.4.6. Communication, publicité digitale et médias.
- ☐ B.4.7. Spectacles vivants.
- ☐ B.4.8. Relations médias, presse, publics.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

☐ B.5.1. Gestion des droits d'auteur.

☐ B.5.2. Gestion des droits voisins.

☐ B.5.3. Gestion des droits dérivés.

☐ B.5.4. Gestion des droits à l'image.

☐ B.5.5. Gestion des droits de reproduction.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ B.6.1. Activités sportives.

☐ B.6.2. Matériel et installations sportives. (Bâtiments, gymnases, stades couverts: voir C.2.)

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ C.2.1. Architecture – Ingénierie – Maîtrise d'oeuvre.

☐ C.2.2. Architecture d'intérieur – Décoration.

☐ C.2.3. Architecture du paysage – Espaces verts et de loisirs – Aménagements sportifs extérieurs. (Horticulture: voir A.8.)

☐ C.2.4. Coordination de la sécurité et protection de la santé (CSPS).

☐ C.2.5. Economie de la construction, valorisation des travaux et métrés.

☐ C.2.6. Monuments historiques et patrimoine bâti.

☐ C.2.7. Ordonnancement, pilotage, coordination (OPC).

☐ C.2.8. Piscines: gros-oeuvre, étanchéité, bassins préfabriqués, traitement de l'eau, de l'air, équipements.

☐ C.2.9. Urbanisme – Aménagement du territoire – Aménagement et mobilier urbain.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ C.3.1. Structures: généralistes.

☐ C.3.2. Béton, béton armé, béton précontraint, bétons spéciaux.

☐ C.3.3. Charpentes et ossatures bois – Constructions en bois.

☐ C.3.4. Constructions métalliques.

☐ C.3.5. Etanchéités des parois enterrées, cuvelages.

☐ C.3.6. Maçonneries à base de produits industriels ou de matériaux naturels.

☐ C.3.7. Structures spéciales, toiles tendues, chapiteaux, structures gonflables, équipements scéniques, structures composites.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ C.4.1. Génie-civil et travaux publics: généralistes.

☐ C.4.2. Aménagements portuaires, ouvrages maritimes, travaux sous-marins.

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

- ☐ C.4.3. Barrages, grands soutènements. (Production d'électricité: voir E.2.1.)
- ☐ C.4.4. Murs de soutènement. (lié avec C.5.1.)
- ☐ C.4.5. Ponts (y compris les abords et fondations).
- ☐ C.4.6. Réseaux de drainage et évacuation des eaux, hydraulique de surface, canaux, retenues.
- ☐ C.4.7. Réservoirs, travaux en lacs et rivières. (Pollutions: voir E.3.)
- ☐ C.4.8. Revêtements de sols extérieurs (pavages, dallages, pierres, panneaux, sols sportifs, plateformes, terrasses et platelages bois...).
- ☐ C.4.9. Terrassements généraux et grands aménagements – Voies ferrées et infrastructures ferroviaires. (Matériel ferroviaire: voir E.7.12.)
- ☐ C.4.10. Voiries, chaussées lourdes et légères.
- ☐ C.4.11. Tunnels: travaux et équipements. (Tunneliers: voir E.7.8. et E.7.9.)

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ C.5.1. Fondations spéciales: pieux et puits, radiers épais, amélioration des sols, massifs de machines.
- ☐ C.5.2. Géotechnique générale, fondations, confortements, stabilisation des terrains et talus.
- ☐ C.5.3. Hydrogéologie.
- ☐ C.5.4. Mines et carrières.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ C.6.1. Couverture – Etanchéité: généralistes.
- ☐ C.6.2. Couvertures métalliques par grands éléments (zinc, acier, cuivre, aluminium, plomb, panneaux composites...).
- ☐ C.6.3. Couvertures par petits éléments (tuiles, ardoises, bardeaux, shingles...).
- ☐ C.6.4. Couvertures régionales (chaume, lauzes, tavaillons...).
- ☐ C.6.5. Etanchéité collée ou coulée, membranes – Toitures paysagères ou aménagées. (Panneaux photovoltaïques et capteurs solaires: voir C.13.1.)

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ C.7.1. Menuiseries intérieures et agencements, meubles modernes.
- ☐ C.7.2. Menuiseries extérieures: bois – acier – aluminium – PVC – composite – ferronnerie.
- ☐ C.7.3. Miroiterie, vitrerie, éléments fixes ou mobiles, décoratifs. (Vitreaux: voir B.3.20.)
- ☐ C.7.4. Murs rideaux et enveloppes vitrées du bâtiment.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ C.8.1. Bardages, vêtements, bois métal et composites.
- ☐ C.8.2. Enduits, ravalements.
- ☐ C.8.3. Isolation thermique par l'extérieur (ITE).

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

☐ C.8.4. Panneaux scellés, collés ou agrafés, marbrerie de façade.

☐ C.8.5. Peintures extérieures, décors. (Revêtements de sol extérieurs: voir C.4.4.)

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ C.9.1. Revêtements et finitions intérieurs: généralistes.

☐ C.9.2. Peintures intérieures, vernis, décors.

☐ C.9.3. Carrelages muraux, marbrerie.

☐ C.9.4. Faux plafonds, plafonds tendus.

☐ C.9.5. Faux planchers tous matériaux.

☐ C.9.6. Parquets.

☐ C.9.7. Plâtrerie, cloisons, doublages, enduits intérieurs.

☐ C.9.8. Revêtements de sol coulés, résine.

☐ C.9.9. Revêtements de sol souples.

☐ C.9.10. Revêtements de sols durs scellés, collés, coulés.

☐ C.9.11. Tapisseries, revêtements collés ou tendus.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ C.10.1. Plomberie, sanitaire: généralistes.

☐ C.10.2. Assainissement autonome. (Stations d'épuration: voir E.3.5.)

☐ C.10.3. Distribution de gaz.

☐ C.10.4. Plomberie, robinetterie, appareils sanitaires.

☐ C.10.5. Récupération des eaux de pluie, stockage et traitement. (pour la partie publique voir C.15.)

☐ C.10.6. Réseaux d'eau potable, eaux usées, eaux vannes, eaux pluviales.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ C.11.1. Amiante en bâtiment et industrie ou transports.

☐ C.11.2. Parasites du bois.

☐ C.11.3. Plomb en bâtiment et industrie ou transports.

☐ C.11.4. Autres parasites et polluants (vivants, végétaux, chimiques).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ C.12.1. Antennes et réseaux de données: installations et travaux.

☐ C.12.2. Automatismes du bâtiment.

☐ C.12.3. Courants forts – courants faibles.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ C.13.1. Génie thermique: chauffage toutes énergies, stations et réseaux de chauffage, capteurs solaires – eau chaude sanitaire (ECS) – fours, fumisterie, ventilation, usine et process d’incinération – Thermique industrielle.
- ☐ C.13.2. Génie climatique: pompes à chaleur, climatisation, traitement de l’air, salles blanches, VMC, économies et récupération d’énergie.
- ☐ C.13.3. Génie frigorifique: production et distribution de froid et transport frigorifique.
- ☐ C.13.4. Géothermie et réseaux urbains associés.
- ☐ C.13.5. Isolation thermique des bâtiments et de leurs équipements.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ C.14.1. Ascenseurs et monte-charges, définitifs ou de chantier.
- ☐ C.14.2. Escaliers roulants, tapis roulants, transports de matériaux de chantier (tapis, pompes).
- ☐ C.14.3. Echafaudages. (Grues et engins de chantier: voir E.7.7. et E.7.8.)

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ C.15.1. Eau potable et industrielle (incendie, lavage, process...). (Production d’eau: voir E.2.9.)
- ☐ C.15.2. Eaux usées domestiques ou industrielles (assainissement). (Stations de traitement et de dépollutions: voir E.3.)
- ☐ C.15.3. Electricité, téléphone et réseaux de données. (Production d’électricité et sous stations: voir E.2.1.)
- ☐ C.15.4. Gaz et GPL. (Stockage de gaz et sous stations: voir E.2.4.)

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ C.16.1. Contrôles de stabilité.
- ☐ C.16.2. Levés topographiques.
- ☐ C.16.3. Plans d’occupation des sols, PLU, implantations, bornages, division de lots...

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ C.17.1. Prévention, matériel de détection et de lutte contre l’incendie.
- ☐ C.17.2. Incendie.
- ☐ C.17.3. Explosion. (Affaires pénales: voir G.14. et G.15.)

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ C.18.1. Estimations immobilières matérielles: valeurs vénales de murs, terrains non agricoles, indemnité d’expropriation, droits réels immobiliers.
- ☐ C.18.2. Estimations immobilières immatérielles: valeurs locatives, indemnités d’éviction ou d’expropriation, de fonds de commerce et d’entreprises.

☐ C.18.3. Droits sociaux à prépondérance immobilière.

☐ C.18.4. Préjudices immobiliers.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ C.19.1. Administration d'immeuble et de copropriété, baux d'habitation, commerciaux, professionnels.

☐ C.19.2. Répartition des charges – Etats descriptifs de division.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ D.1.1. Comptabilité générale: exploitation de toutes données chiffrées, organisation, systèmes comptables, comptes individuels et consolidés, information financière réglementaire, comptabilité analytique et de gestion.

☐ D.1.2. Comptabilité spéciale, banques et assurances.

☐ D.1.3. Comptabilité publique, finances publiques.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ D.3.1. Finance d'entreprise.

☐ D.3.2. Marchés financiers, produits dérivés et produits structurés.

☐ D.3.3. Opérations de banque et de financement.

☐ D.3.4. Opérations d'assurance, de réassurance et actuariat.

☐ D.3.5. Opérations financières internationales.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ D.4.1. Analyse de gestion.

☐ D.4.2. Concurrence déloyale, contrefaçon.

☐ D.4.3. Distribution commerciale, franchise, exécution des contrats privés.

☐ D.4.4. Etudes de marché, opérations marketing.

☐ D.4.5. Stratégie et politique générale d'entreprise, gouvernance, responsabilité sociétale des entreprises.

☐ D.4.6. Appels d'offres, marchés publics.

☐ D.4.7. Concessions, délégations de service public et contrats publics.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ D.6.1. Fiscalité personnelle.

☐ D.6.2. Fiscalité d'entreprise.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ D.7.1. Expertises sur la situation des entreprises en difficulté: missions pour le juge d'assistance, d'investigation (art. L. 813-1 du code de commerce) et expertises (art. L. 621-9 du code de commerce).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ E.1.1. Automatismes industriels, automates programmables, électromécanique, systèmes embarqués.
- ☐ E.1.2. Internet, réseaux sociaux et communications électroniques (acquisition des contenus, e-commerce).
- ☐ E.1.3 Ingénierie des systèmes, logiciels et matériels (conception, développement, mise en œuvre, maintenance, résolution des incidents...).
- ☐ E.1.4 Ingénierie des projets informatiques (conception, organisation, relations contractuelles, respect du cahier des charges et de l'expression des besoins...).
- ☐ E.1.5 Ingénierie des télécommunications et des réseaux (infrastructure, mise en œuvre...).
- ☐ E.1.6 Cyber malveillance, sécurité informatique.
- ☐ E.1.7 Objets connectés (Internet des objets ou «IoT»).
- ☐ E.1.8 Robotique, intelligence artificielle.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ E.2.1. Electricité.
- ☐ E.2.2. Energie solaire.
- ☐ E.2.3. Nucléaire.
- ☐ E.2.4. Pétrole, gaz et hydrocarbures.
- ☐ E.2.5. Utilités (air comprimé, eau, vapeur).
- ☐ E.2.6. Centrales électriques. (Energie thermique et usines d'incinération: voir C.13.1.)
- ☐ E.2.7. Energie éolienne.
- ☐ E.2.8. Production et traitement d'eau potable et industrielle.
- ☐ E.2.9. Energie géothermie haute température.
- ☐ E.2.10. Autres énergies renouvelables.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ E.4.1. Mécanique générale (matériaux et structures).
- ☐ E.4.2. Machines.
- ☐ E.4.3. Ingénierie mécanique.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ E.5.1. Métallurgie générale.
- ☐ E.5.2. Assemblage (soudage, brasage...).
- ☐ E.5.3. Chaudronnerie.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ E.6.1. Chimie.
- ☐ E.6.2. Elaboration du verre et transformation des produits verriers.
- ☐ E.6.3. Procédés de fabrication industrielle de produits manufacturés destinés au public.
- ☐ E.6.4. Textile et habillement – Peaux et fourrures.
- ☐ E.6.5. Plasturgie et lignes de fabrication de produits en caoutchouc ou en matières plastiques.
- ☐ E.6.6. Génie chimique et process chimiques industriels.
- ☐ E.6.7. Lignes de fabrication de produits destinés à l'alimentation et à la santé et leur conditionnement.
- ☐ E.6.8. Transformation du bois, papier et carton.
- ☐ E.6.9. Autres lignes de fabrication en série de produits industriels.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ E.7.1. Aéronefs – Drones: conception, maintenance.
- ☐ E.7.2. Opérations aériennes tout type d'exploitation.
- ☐ E.7.3. Personnel sol et vol: formation, aptitudes médicales.
- ☐ E.7.4. Aéroports sécurité et sûreté, cybersécurité.
- ☐ E.7.5. Contrôle aérien d'aérodrome, météorologie.
- ☐ E.7.6. Sécurité des vols, système qualité, performance humaine.
- ☐ E.7.7. Appareils hydrauliques de levage et de manutention. (Matériel de chantier: voir C.14.1. et C.14.2.)
- ☐ E.7.8. Grues, appareils de levage ou de transport à câbles, équipements de transport continu de matériaux.
- ☐ E.7.9. Automobiles, cycles, motocycles, poids lourds, engins de chantier à motorisation électrique ou hybride.
- ☐ E.7.10. Automobiles, cycles, motocycles, poids lourds, engins de chantier et agricoles à motorisation thermique.
- ☐ E.7.11. Accidentologie et reconstitution d'accident routier.
- ☐ E.7.12. Bateaux fluviaux.
- ☐ E.7.13. Navigation de plaisance et de course.
- ☐ E.7.14. Navires de pêche et de commerce.
- ☐ E.7.15. Navires de plaisance.
- ☐ E.7.16. Produits verriers pour moyens de transports.
- ☐ E.7.17. Transport ferroviaire: manœuvre, maintenance, stabilité et arrimage.
- ☐ E.7.18. Transport ferroviaire: matériels roulants. (Transports frigorifiques: voir C.13.3.)
- ☐ E.7.19. Transport ferroviaire: voies, appareils de voie et équipements de signalisation et de sécurité au sol.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

☐ E.8.1. Aérien: fret et passagers.

☐ E.8.2. Maritime et fluvial.

☐ E.8.3. Ferroviaire.

☐ E.8.4. Routier.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ E.9.1. Brevets.

☐ E.9.2. Marques.

☐ E.9.3. Modèles – Dessins.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ E.10.1. Revêtements métalliques à base de zinc, aluminium, magnésium.

☐ E.10.2. Corrosion sous revêtements organiques et peintures.

☐ E.10.3. Protection cathodique.

☐ E.10.4. Autres corrosions.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ E.11.1. Activités de conception et de coordination.

☐ E.11.2. Analyse de retard et mise en œuvre d'outils de planification.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ F.1.1. Allergologie.

☐ F.1.2. Anatomie et cytologie pathologiques.

☐ F.1.3. Anesthésiologie et réanimation.

☐ F.1.4. Biologie et médecine du développement et de la reproduction.

☐ F.1.5. Cancérologie – Médico-chirurgicale et traitements adjuvants.

☐ F.1.6. Cardiologie (à visée diagnostique et à visée interventionnelle).

☐ F.1.7. Dermatologie – Vénérologie.

☐ F.1.8. Endocrinologie et maladies métaboliques.

☐ F.1.9. Gastro entérologie et hépatologie (à visée diagnostique et à visée interventionnelle).

☐ F.1.10. Génétique clinique.

☐ F.1.11. Gynécologie médicale.

☐ F.1.12. Oncologie – Hématologie – Transfusion.

☐ F.1.13. Maladies infectieuses – Maladies tropicales.

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

☐ F.1.14. Médecine générale – Gériatrie – Soins palliatifs.

☐ F.1.15. Médecine interne.

☐ F.1.16. Médecine physique et de réadaptation.

☐ F.1.17. Médecine et santé au travail.

☐ F.1.18. Médecine vasculaire.

☐ F.1.19. Néphrologie.

☐ F.1.20. Neurologie.

☐ F.1.21. Ophtalmologie médicale.

☐ F.1.22. Oto-rhino-laryngologie (ORL) médicale.

☐ F.1.23. Parasitologie et mycologie.

☐ F.1.24. Pédiatrie.

☐ F.1.25. Pharmacologie fondamentale – Pharmacologie clinique.

☐ F.1.26. Pneumologie.

☐ F.1.27. Rhumatologie.

☐ F.1.28. Médecine d'urgence et de catastrophe.

☐ F.1.29. Médecine manuelle et ostéopathie médicale.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ F.2.1. Psychiatrie d'adultes.

☐ F.2.2. Pédopsychiatrie.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ F.3.1. Chirurgie de l'appareil digestif.

☐ F.3.2. Chirurgie orale.

☐ F.3.3. Chirurgie pédiatrique.

☐ F.3.4. Chirurgie maxillo-faciale et traumatologie faciale.

☐ F.3.5. Chirurgie orthopédique et traumatologique des membres supérieurs.

☐ F.3.6. Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique.

☐ F.3.7. Chirurgie thoraco-pulmonaire.

☐ F.3.8. Chirurgie cardiaque et vasculaire.

☐ F.3.9. Chirurgie gynécologique et obstétrique.

☐ F.3.10. Neurochirurgie crânio-médullaire.

☐ F.3.11. Chirurgie ophtalmologique.

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

☐ F.3.12. Chirurgie ORL et chirurgie du cou.

☐ F.3.13. Chirurgie urologique.

☐ F.3.14. Chirurgie orthopédique et traumatologique des membres inférieurs.

☐ F.3.15. Chirurgie orthopédique et traumatologie du rachis.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ F.4.1. Radiologie et imagerie médicale (à visée diagnostique et à visée interventionnelle).

☐ F.4.2. Biophysique – Médecine nucléaire – Radioprotection.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ F.5.1. Alcoolémie.

☐ F.5.2. Bactériologie – Virologie – Hygiène hospitalière.

☐ F.5.3. Biochimie.

☐ F.5.4. Biologie cellulaire et moléculaire.

☐ F.5.5. Biostatistiques – Informatique médicale et technologies de communication.

☐ F.5.6. Epidémiologie – Economie de la santé.

☐ F.5.7. Hématologie.

☐ F.5.8. Immunologie.

☐ F.5.9. Nutrition – Prévention.

☐ F.5.10. Pharmacologie et toxicologie.

☐ F.5.11. Pharmacovigilance – Toxicovigilance – Teratovigilance.

☐ F.5.12. Technologies pharmaceutiques – Sciences du médicament.

☐ F.5.13. Vaccinologie.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ F.6.1. Odontologie.

☐ F.6.2. Orthodontie.

☐ F.6.3. Prothésiste dentaire.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ F.7.1. Psychologie de l'adulte.

☐ F.7.2. Psychologie de l'enfant.

☐ F.7.3. Neuropsychologie.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

- ☐ F.8.1. Sages-femmes.
- ☐ F.8.2. Audioprothésistes, opticiens lunetiers, prothésistes, orthésistes.
- ☐ F.8.3. Diététiciens.
- ☐ F.8.4. Infirmiers et soins infirmiers.
- ☐ F.8.5. Ingénierie médicale, biomédicale et biomatériaux.
- ☐ F.8.6. Masseurs kinésithérapeutes.
- ☐ F.8.7. Orthophonistes, orthoptistes.
- ☐ F.8.8. Pédicures, podologues.
- ☐ F.8.9. Psychomotriciens ergothérapeutes.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ F.9.1. Médecins.
- ☐ F.9.2. Professionnels de santé non médecins.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ F.10.1. Médecins.
- ☐ F.10.2. Professionnels de santé non médecins.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ F.11.1. Prévention des risques sanitaires, nucléaires et chimiques.
- ☐ F.11.2. Recherche médicale et éthique.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ F.12.1. Chiropracteurs.
- ☐ F.12.2. Ostéopathes non médecins ni auxiliaires médicaux.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ G.1.1. Anthropologie médico-légale lésionnelle.
- ☐ G.1.2. Anthropologie médico-légale d'identification.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ G.2.1. Autopsie et thanatologie.
- ☐ G.2.2. Médecine légale du vivant – Victimologie.
- ☐ G.2.3. Médecine légale du vivant – Dommage corporel et traumatologie séquellaire.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

☐ G.4.1. Odontologie médico-légale d'identification.

☐ G.4.2. Odontologie médico-légale traumatologie – Dommages corporels.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ G.5.1. Psychiatrie médico-légale – Victimologie – Dommages corporels.

☐ G.5.2. Psychiatrie médico-légale – Evaluation des auteurs d'infractions.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ G.6.1. Victimologie. Evaluation des conséquences psychiques et/ou du préjudice psychologique (mission Dintilhac).

☐ G.6.2. Psycho criminologie. Evaluation du risque de récidive et de la dangerosité.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ G.7.1. Alcoolémie.

☐ G.7.2. Identification de produits stupéfiants (produits de saisie).

☐ G.7.3. Identification de produits dopants et de conduite dopante.

☐ G.7.4. Toxicologie dans le cadre de la sécurité routière (alcoolémie, stupéfiants, psychotropes).

☐ G.7.5. Toxicologie médico-légale (post mortem et chez le vivant).

☐ G.7.6. Toxicologie phanères (matrices kératinisées).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ G.12.1. Analyses physico-chimiques.

☐ G.12.2. Biologie d'identification.

☐ G.12.3. Documents et écritures. (voir B.1.)

☐ G.12.4. Faune et flore forensique (entomologie forensique, identification des diatomées et des invertébrés aquatiques, palynologie).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ G.13.1. Données numériques.

☐ G.13.2. Enregistrements sonores.

☐ G.13.3. Enregistrements vidéos.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ G.17.1. Traces papillaires.

☐ G.17.2. Traces de semelles.

☐ G.17.3. Traces manufacturées.

☐ G.17.4. Traces de transferts.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ G.18.1. Balistique.
- ☐ G.18.2. Chimie des résidus de tir.
- ☐ G.18.3. Explosifs.
- ☐ G.18.4. Munitions.
- ☐ G.18.5. Technique des armes. (Armes anciennes: voir B.3.2.)

Spécialité H1

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ H.1.1. Langues africaines.
- ☐ H.1.2. Langues anglaises – anglo-saxonnes – celtes.
- ☐ H.1.3. Langues arabes et judéo-araméennes.
- ☐ H.1.4. Langues asiatiques.
- ☐ H.1.5. Langue française, langues régionales et dialectes.
- ☐ H.1.6. Langues germaniques et scandinaves.
- ☐ H.1.7. Langues indiennes.
- ☐ H.1.8. Langues romanes: espagnol, italien, portugais, autres langues romanes – Langues balkaniques.
- ☐ H.1.9. Langues slaves, baltes, finno-ougriennes et caucasiennes.
- ☐ H.1.10. Langue des signes et langage parlé (mal entendants).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ H.1.1.1. Adja (Bénin, Togo).
- ☐ H.1.1.2. Bambara (Burkina-Faso, Guinée, Mali, Sénégal).
- ☐ H.1.1.3. Bassari (Guinée, Sénégal).
- ☐ H.1.1.4. Berbère.
- ☐ H.1.1.5. Comorien.
- ☐ H.1.1.6. Diola-kasa (Guinée, Sénégal).
- ☐ H.1.1.7. Fon (Bénin, Nigéria, Togo).
- ☐ H.1.1.8. Gungbe (Bénin, Nigéria).
- ☐ H.1.1.9. Haoussa (Cameroun, Gabon, Ghana, Niger, Nigéria, Soudan, Togo).
- ☐ H.1.1.10. Igbo (Nigéria).
- ☐ H.1.1.11. Kabyle.
- ☐ H.1.1.12. Kinyarwanda (Ouganda, Rwanda, Tanzanie).

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

- ☐ H.1.1.13. Kirundi (Burundi, République démocratique du Congo, Rwanda, Tanzanie).
- ☐ H.1.1.14. Malgache.
- ☐ H.1.1.15. Peul (Burkina Faso, Cameroun, Ghana, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Mali, Sénégal, Sierra Leone, Tchad).
- ☐ H.1.1.16. Sango (République centrafricaine, République démocratique du Congo).
- ☐ H.1.1.17. Swahili/Souhaélie (Kenya, Ouganda, Tanzanie).
- ☐ H.1.1.18. Tigrigna (Erythrée, Ethiopie, Etat régional du Tigré).
- ☐ H.1.1.19. Yorouba (Bénin, Nigéria, Togo).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ H.1.2.1. Anglais.
- ☐ H.1.2.2. Ecossais.
- ☐ H.1.2.3. Irlandais.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ H.1.3.1. Amharique (Ethiopie, Erythrée, Soudan).
- ☐ H.1.3.2. Arabe.
- ☐ H.1.3.3. Hébreu.
- ☐ H.1.3.4. Judéo-arabe.
- ☐ H.1.3.5. Kurde.
- ☐ H.1.3.6. Persan/Farsi (Iran).
- ☐ H.1.3.7. Syriaque (Irak, Liban, Syrie).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ H.1.4.1Azéri.
- ☐ H.1.4.2Baloutchi (Iran, Pakistan).
- ☐ H.1.4.3Birman.
- ☐ H.1.4.4Cantonais.
- ☐ H.1.4.5Chinois/Mandarin.
- ☐ H.1.4.6Coréen.
- ☐ H.1.4.7Dari (Afghanistan).
- ☐ H.1.4.8Indonésien.
- ☐ H.1.4.9Japonais.
- ☐ H.1.4.10Kazakh.

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

- ☐ H.1.4.11Khmer.
- ☐ H.1.4.12Laotien.
- ☐ H.1.4.13Malais (Malaka-Archipel indonésien).
- ☐ H.1.4.14Mongol.
- ☐ H.1.4.15Ourdou (Pakistan, Inde).
- ☐ H.1.4.16Pachto (Afghanistan).
- ☐ H.1.4.17Pendjabi (Pakistan, Inde).
- ☐ H.1.4.18Tagalog (Langue philippine).
- ☐ H.1.4.19Thaïlandais.
- ☐ H.1.4.20Tibétain.
- ☐ H.1.4.21Turc.
- ☐ H.1.4.22Vietnamien.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ H.1.6.1Allemand.
- ☐ H.1.6.2Danois.
- ☐ H.1.6.3Finnois.
- ☐ H.1.6.4Islandais.
- ☐ H.1.6.5Néerlandais.
- ☐ H.1.6.6Norvégien.
- ☐ H.1.6.7Suédois.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ H.1.7.1Cinghalais (Sri Lanka).
- ☐ H.1.7.2Bengali.
- ☐ H.1.7.3Hindi.
- ☐ H.1.7.4Sindhi (Inde, Pakistan).
- ☐ H.1.7.5Tamoul (Sri Lanka).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ H.1.8.1Albanais.
- ☐ H.1.8.2Catalan.
- ☐ H.1.8.3Espagnol.
- ☐ H.1.8.4Espéranto.

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

☐ H.1.8.5 Grec moderne.

☐ H.1.8.6 Italien.

☐ H.1.8.7 Moldave.

☐ H.1.8.8 Portugais.

☐ H.1.8.9 Roumain.

☐ H.1.8.10 Romani-Tzigane.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ H.1.9.1 Arménien.

☐ H.1.9.2 Biélorusse.

☐ H.1.9.3 Bosnien.

☐ H.1.9.4 Bulgare.

☐ H.1.9.5 Croate.

☐ H.1.9.6 Estonien.

☐ H.1.9.7 Géorgien.

☐ H.1.9.8 Hongrois.

☐ H.1.9.9 Lituanien.

☐ H.1.9.10 Letton.

☐ H.1.9.11 Macédonien.

☐ H.1.9.12 Monténégrin.

☐ H.1.9.13 Polonais.

☐ H.1.9.14 Russe.

☐ H.1.9.15 Serbe.

☐ H.1.9.16 Slovaque.

☐ H.1.9.17 Slovène.

☐ H.1.9.18 Tchèque.

☐ H.1.9.19 Tchétchène.

☐ H.1.9.20 Ukrainien.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ H.1.10.1 Langue des signes française.

☐ H.1.10.2 Langage parlé complété.

Spécialité H2

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

☐ H.2.1 Langues africaines.

☐ H.2.2 Langues anglaises – anglo-saxonnes – celtes.

☐ H.2.3 Langues arabes et judéo-araméennes.

☐ H.2.4 Langues asiatiques.

☐ H.2.5 Langue française, langues régionales et dialectes.

☐ H.2.6 Langues germaniques et scandinaves.

☐ H.2.7 Langues indiennes.

☐ H.2.8 Langues romanes: espagnol, italien, portugais, autres langues romanes – Langues balkaniques.

☐ H.2.9 Langues slaves, baltes, finno-ougriennes et caucasiennes.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ H.2.1.1 Adja (Bénin, Togo).

☐ H.2.1.2 Bambara (Burkina-Faso, Guinée, Mali, Sénégal).

☐ H.2.1.3 Bassari (Guinée, Sénégal).

☐ H.2.1.4 Berbère.

☐ H.2.1.5 Comorien.

☐ H.2.1.6 Diola-kasa (Guinée, Sénégal).

☐ H.2.1.7 Fon (Bénin, Nigéria, Togo).

☐ H.2.1.8 Gungbe (Bénin, Nigéria).

☐ H.2.1.9 Haoussa (Cameroun, Gabon, Ghana, Niger, Nigéria, Soudan, Togo).

☐ H.2.1.10 Igbo (Nigéria).

☐ H.2.1.11 Kabyle.

☐ H.2.1.12 Kinyarwanda (Ouganda, Rwanda, Tanzanie).

☐ H.2.1.13 Kirundi (Burundi, République démocratique du Congo, Rwanda, Tanzanie).

☐ H.2.1.14 Malgache.

☐ H.2.1.15 Peul (Burkina Faso, Cameroun, Ghana, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Mali, Sénégal, Sierra Leone, Tchad).

☐ H.2.1.16 Sango (République centrafricaine, République démocratique du Congo).

☐ H.2.1.17 Swahili/Souhaélie (Kenya, Ouganda, Tanzanie).

☐ H.2.1.18 Tigrigna (Erythrée, Ethiopie, Etat régional du Tigré).

☐ H.2.1.19 Yorouba (Bénin, Nigéria, Togo).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ H.2.2.1 Anglais.

☐ H.2.2.2Ecoissais.

☐ H.2.2.3Irlandais.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ H.2.3.1Amharique (Ethiopie, Erythrée, Soudan).

☐ H.2.3.2Arabe.

☐ H.2.3.3Araméen.

☐ H.2.3.4Hébreu.

☐ H.2.3.5Judéo-arabe.

☐ H.2.3.6Kurde.

☐ H.2.3.7Persan/Farsi (Iran).

☐ H.2.3.8Syriaque (Irak, Liban, Syrie).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ H.2.4.1Azéri.

☐ H.2.4.2Baloutchi (Iran, Pakistan).

☐ H.2.4.3Birman.

☐ H.2.4.4Cantonais.

☐ H.2.4.5Chinois/Mandarin.

☐ H.2.4.6Coréen.

☐ H.2.4.7Dari (Afghanistan).

☐ H.2.4.8Indonésien.

☐ H.2.4.9Japonais.

☐ H.2.4.10Kazakh.

☐ H.2.4.11Khmer.

☐ H.2.4.12Laotien.

☐ H.2.4.13Malais (Malaka-Archipel indonésien).

☐ H.2.4.14Mongol.

☐ H.2.4.15Ourdou (Pakistan, Inde).

☐ H.2.4.16Pachto (Afghanistan).

☐ H.2.4.17Pendjabi (Pakistan, Inde).

☐ H.2.4.18Tagalog (Langue philippine).

☐ H.2.4.19Thaïlandais.

☐ H.2.4.20Tibétain.

☐ H.2.4.21Turc.

☐ H.2.4.22Vietnamien.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ H.2.6.1Allemand.

☐ H.2.6.2Danois.

☐ H.2.6.3Finnois.

☐ H.2.6.4Islandais.

☐ H.2.6.5Néerlandais.

☐ H.2.6.6Norvégien.

☐ H.2.6.7Suédois.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ H.2.7.1Cinghalais (Sri Lanka).

☐ H.2.7.2Bengali.

☐ H.2.7.3Hindi.

☐ H.2.7.4Sindhi (Inde, Pakistan).

☐ H.2.7.5Tamoul (Sri Lanka).

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ H.2.8.1Albanais.

☐ H.2.8.2Catalan.

☐ H.2.8.3Espagnol.

☐ H.2.8.4Espéranto.

☐ H.2.8.5Grec moderne.

☐ H.2.8.6Italien.

☐ H.2.8.7Latin.

☐ H.2.8.8Macédonien.

☐ H.2.8.9Moldave.

☐ H.2.8.10Portugais.

☐ H.2.8.11Roumain.

☐ H.2.8.12Romani-Tzigane.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

CANOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

☐ H.2.9.1Arménien.

☐ H.2.9.2Biélorusse.

☐ H.2.9.3Bosnien.

☐ H.2.9.4Bulgare.

☐ H.2.9.5Croate.

☐ H.2.9.6Estonien.

☐ H.2.9.7Géorgien.

☐ H.2.9.8Hongrois.

☐ H.2.9.9Lituanien.

☐ H.2.9.10Letton.

☐ H.2.9.11Macédonien.

☐ H.2.9.12Monténégrin.

☐ H.2.9.13Polonais.

☐ H.2.9.14Russe.

☐ H.2.9.15Serbe

☐ H.2.9.16Slovaque.

☐ H.2.9.17Slovène.

☐ H.2.9.18Tchèque.

☐ H.2.9.19Tchéchène.

☐ H.2.9.20Ukrainien.

Spécialité I1

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ I.1.1Pollution atmosphérique.

☐ I.1.2Odeurs extérieures au bâtiment.

Spécialité I2

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ I.2.1Pollution de l'eau.

☐ I.2.2Eaux continentales.

☐ I.2.3Mers et océans.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ I.2.2.1Milieux (nappe, lac-étang, rivière-fleuve, zone-humide).

☐ I.2.2.2Epuración et traitement des eaux usées.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ I.2.3.1Ressources.

☐ I.2.3.2Milieux.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ I.3.1Déchets ménagers et recyclage.

☐ I.3.2Déchets industriels et recyclage.

☐ I.3.3Déchets agricoles et recyclage.

☐ I.3.4Déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI).

☐ I.3.5Déchets radioactifs.

☐ I.3.6Déchets miniers.

☐ I.3.7Restauration des sites de traitement des déchets.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ I.4.1Dégradation des milieux naturels.

☐ I.4.2Biodiversité (faune et flore) et services écosystémiques.

☐ I.4.3Espèces invasives (faune et flore).

☐ I.4.4Ecotoxicologie.

☐ I.4.5Evaluation et restauration des préjudices écologiques.

Spécialité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ I.6.1Installation classée pour la protection de l'environnement.

☐ I.6.2Site SEVESO.

Inscription comme expert judiciaire

Antérieurement inscrit comme expert judiciaire ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, précisez :

- la date et la durée d'inscription
- la cour d'appel concernée
- la ou les spécialités dans la/lesquelles vous étiez inscrit(e)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Précisez la date du retrait ou de la radiation ou de la non-réinscription

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Joindre la copie de la décision de retrait ou de radiation ou de non réinscription

Pour la branche "H2 TRADUCTION"

Etes-vous déjà inscrit dans une autre cour d'appel ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, précisez :

- la date et la durée d'inscription
- la cour d'appel concernée
- la ou les spécialités dans la/lesquelles vous étiez inscrit(e)

Diplômes - publications - travaux (pour les personnes morales, précisez ceux du représentant légal ou des personnes salariées)

Diplômes, titres universitaires obtenus

Indiquer le libellé exact du diplôme le plus élevé en lien avec la spécialité ainsi que l'année d'obtention

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Joindre le(s) justificatif(s)

Ne pourront être pris en compte que les diplômes dont vous joignez une photocopie, et pour ceux délivrés par des institutions étrangères, joindre leur traduction par un expert judiciaire inscrit sur une liste de cour d'appel et leur équivalence

Les publications et/ou communications effectuées

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Joindre un justificatif des publications et/ou communications effectuées

Travaux scientifiques, techniques ou professionnels réalisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Joindre un justificatif des travaux scientifiques, techniques ou professionnels réalisés

Activité professionnelle actuelle et principale

Détailler la nature des activités pour mettre en évidence le lien avec la spécialité demandée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Activité professionnelle actuelle et principale, pièces à joindre en fonction de la situation :

-Pour toute profession relevant d'un ordre professionnel joindre l'attestation d'inscription ;

-Pour les salariés et fonctionnaires joindre une attestation de l'employeur autorisant le candidat à effectuer les expertises pendant son temps de travail (uniquement pour les personnes physiques).

Activité professionnelle

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Pour son compte personnel

☐ Pour un ou des employeurs

☐ En tant que fonctionnaires, agents non titulaires de droit public ou ouvriers des établissements industriels de l'Etat

☐ Sous le statut d'auto-entrepreneur (loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie)

Précisez le cas échéant le numéro d'affiliation

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Joindre une attestation URSSAF

Préciser le nom, l'adresse et la date d'embauche

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ S'il s'agit d'une société ou autre personne morale, joindre un KBIS et le n° d'inscription SIRET ; joindre un KBIS s'il s'agit de votre propre société

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Joindre l'autorisation de cumul d'une activité accessoire (pour les fonctionnaires, les agents non titulaires de droit public et les ouvriers des établissements industriels de l'Etat)

Joindre l'autorisation de cumul d'une activité accessoire (expertises) avec votre activité principale délivrée par l'autorité dont vous relevez. Pour obtenir cette autorisation, vous devrez avoir fait une demande écrite à l'autorité compétente.

En l'absence de décision expresse écrite ou contraire dans le délai de réponse d'un mois, vous êtes réputé autorisé à exercer l'activité accessoire. Dans ce cas, vous joindrez copie de votre demande (article 25-4 de la loi 2007-148 du 02 février 2007 de modernisation de la fonction publique et articles 2 à 6 du décret n°2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Autres activités exercées

Les décrire :

(Enseignement, activités de formation, mandat associatif, appartenance à une association, autres...)

Liste des fonctions antérieures

Pour son compte personnel

Pour un ou plusieurs employeurs

(préciser lesquels, leurs adresses et périodes d'emploi)

INDICATION DES MOYENS ET DES INSTALLATIONS DONT LE CANDIDAT PEUT DISPOSER POUR L'EXERCICE DE SON ACTIVITE

Indiquer les moyens et installations dont vous disposez

Expérience expertale

Activité pour l'ordre judiciaire ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Nombre d'expertises effectuées à la demande d'une juridiction :

Précisez la nature de la juridiction

CA NOUMÉA - Experts judiciaires - Inscription initiale - Prorogation campagne 2026

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Joindre la liste des affaires en indiquant la date de la mission, le numéro d'identification de la procédure (répertoire civil ou numéro de parquet) et les raisons d'une éventuelle prorogation de délai du rapport

Avez-vous déjà effectué des expertises pour le compte de compagnies d'assurances ou de mutuelle ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Dans quel domaine (appréciation de préjudices économiques et financiers, réparation de dommages corporels...) ?

Etes-vous lié avec une société d'assurance par un contrat prévoyant votre intervention régulière comme expert à ses côtés ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Apportez toute précision utile.

Préciser la part (en pourcentage) de votre activité totale exercée pour le compte de ces sociétés sur les trois dernières années :

Précisez le nombre de missions ou d'interventions que vous avez effectuées au bénéfice de sociétés d'assurance au cours des trois dernières années :

Avez-vous pratiqué des expertises pour l'ordre administratif ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Précisez le nombre d'expertises réalisées pour l'ordre administratif au cours des trois dernières années

Apportez toutes précisions utiles (domaines ...)

Avez-vous été expert de parties ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Précisez le nombre d'expertises réalisées pour des parties au cours des trois dernières années

Apportez toutes précisions utiles (domaines ...) :

FONCTIONS AUPRES D'UN CONSEIL DE PRUD'HOMMES OU D'UN TRIBUNAL DE COMMERCE

Exercez-vous des fonctions au sein d'une de ces deux juridictions ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Lesquelles ?

FORMATIONS SPECIFIQUES POUR DEVENIR EXPERT JUDICIAIRE (suivies par le représentant légal pour les personnes morales)

Avez-vous suivi des formations spécifiques ?

La formation est obligatoire est pour être reçu en qualité d'expert judiciaire. L'attestation de formation doit obligatoirement être transmise au greffe de la cour d'appel avant le 31 octobre 2026.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ oui

☐ non

☐ en cours

Lesquelles ?

Merci d'indiquer le nom de l'organisme de formation

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation de formation

Disposez-vous d'un accès à la plate-forme OPALEXE ?

OPALEXE est une plateforme numérique permettant la dématérialisation des échanges entre l'expert et le greffe ainsi que les parties en matière civile. Elle simplifie et facilite la gestion et la consultation des documents et permet des gains de temps et de coût en supprimant les délais postaux.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Choisissez une des réponses proposées :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Accès en cours

☐ Accès dès mon inscription

☐ Je n'ai pas l'intention d'utiliser cet outil

Autres

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Autres pièces utiles à l'examen de la candidature

Vous pouvez ajouter tous documents que vous jugez utiles à l'instruction de votre demande (exemple : attestation de tiers, attestation d'inscription liste CESEDA, attestation des présidents du TC ou du CPH, ...)

Déclaration sur l'honneur

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Déclaration sur l'honneur

Si ma candidature est retenue, je consens à ce que mes données (date de naissance, adresse professionnelle, coordonnées, diplôme) soient affichées dans la liste des experts judiciaires publiée sur le site internet de la cour d'appel.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si ma candidature est retenue, je consens à ce que seuls mes nom, prénom, dénomination sociale soient affichés dans la liste des experts judiciaires publiée sur le site internet de la cour d'appel..

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non